

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 04/02/2019

- PRÉSENTS :** Marie-Claude GALLARD, Damien CHARLET, Catherine DOMON, David BARBIER, Jacques CASOLI, Christine MÉTIN, Renaud FOUCHÉ, Mélanie DAF, Kamal REBAÏ, Céline DURUPHTY, Michel LANG, Noëlle GRIMME, Jack MAILLOT, Jean-Marie MARTIN, Gérard COULON, Pierre MÉNISSIER, Mustapha HAYOUN, Martial BOURQUIN, Catherine LUTZ, Isabelle REDLER, Zina GUEMAZI, Halimé SALMI-AKSIN, Christine BESANÇON, Thierry LABE (à partir du projet n° 3), Morad BENAÏSSA,
- EXCUSÉS :** Vincent ADAMI
- EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :** Kevin PREVOT avec pouvoir à Damien CHARLET -
- ABSENTS :** Marc ACHOUR – Claire MASSAINI – Zeki ASLAN – Salima INÉZARÈNE – Delphine MAENHOUT – Violette ROBILLARD
- ASSISTAIENT À LA SÉANCE :** Claire NOURY, Cédric DICHAM, Myriam CHIAPPA-KIGER, Hermina PACARIZ, Ilhame AOUAD, Éric SAINTVOIRIN.

### I. APPROBATION PROCÈS VERBAUX

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 novembre 2019

### II. DEMANDE DE QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse ne sera abordée en fin de séance

### III. DÉBATS GÉNÉRAUX

Madame le Maire présente Vincent BERIO, policier municipal, affecté à Audincourt au 1<sup>er</sup> février 2019. Puis elle annonce que ce conseil est important car c'est celui du Débat d'Orientation Budgétaire qui donne le la pour toute une année. Il comprend notamment la réhabilitation des Forges avec la construction de logements salubres, isolés, moins consommateurs en énergie ainsi que d'autres programmes comme la rue Aristide Briand, la rue de Belfort, l'écoquartier de la Piscine ou encore les Champs Montants. Enfin, elle informe que dans le cadre du Grand Débat National, la Ville a mis à disposition du public un cahier de doléances dans le hall de la mairie.

### IV. EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

#### 1. Formation des commissions municipales - Modificatif

Madame GALLARD rapporte :  
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 116 du 25 septembre 2017 et n° 149 du 11 décembre 2017, le conseil municipal a voté la composition des commissions municipales.

Suite à l'élection de Madame Céline DURUPTHY en qualité d'adjointe au maire, il y a lieu d'apporter la modification suivante :

Le maire est président de droit des commissions.

COMMISSIONS	MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
Commission n° 4 Développement durable	Mmes DURUPTHY - LUTZ – SALMI-AKSIN MM. CASOLI – MARTIN – PRÉVOT - BENAÏSSA

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

## 2. Droits, tarifs et Recettes diverses

Madame GALLARD rapporte :  
Mesdames, Messieurs,

Les propositions tarifaires figurent en annexe. Il convient de signaler plus particulièrement que :

### 1) De nombreux tarifs ne connaissent aucune modification

Il s'agit essentiellement des tarifs qui ont fait l'objet de revalorisations au cours des dernières années (concessions, publicité, droits de place, loyers du marché couvert, location de salles, par exemple),

### 2) D'autres tarifs connaissent une variation selon l'indice de référence IRL

Sont concernés les tarifs des loyers des immeubles, conformément aux contrats de location,

### 3) Certains tarifs connaissent un réajustement

Il en est ainsi, par exemple pour :

- la redevance de stationnement,
- le droit de place relatif à l'abonnement du marché de plein air du centre ville,
- les droits d'entrée, en prévente et sur site, dans le cadre du festival Rencontres et Racines,
- les tarifs relatifs au paiement des intervenants dans le cadre des actions culturelles (charte illustrateurs).

Les tarifs subsisteront tant qu'ils ne seront pas rapportés par une nouvelle délibération.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 01/02/2019

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

# SOMMAIRE

## COMMUNICATION

➤	Publicité	
➤	Dans le bulletin municipal	1
➤	Autres supports	1

## POLE ACCUEIL/SECURITE/RESSOURCES COMMUNES

	<b>POLICE</b>	
➤	Fourrière automobile	2
➤	Frais d'expertise	2
➤	Frais de remorquage	2
➤	Domaine public - droits de voirie - terrasses	2
➤	Capture des animaux sur réquisition ou en divagation	2
➤	Redevances stationnement et Forfait Post Stationnement	3
	<b>RESSOURCES COMMUNES</b>	
➤	Loyers marché couvert	4
➤	Droits de place – Domaine public :	
➤	Marchés hebdomadaires	4
➤	Occupations temporaires	4 - 5
➤	Fêtes foraines et cirques	5
➤	Redevance des places de taxis	5
➤	Accès payant WC publics extérieurs	5
	<b>ETAT-CIVIL - POPULATION</b>	
➤	Concessions dans les cimetières	6

## POLE ENFANCE/ÉDUCATION

➤	Accueil Collectif : halte garderie et crèche	7
➤	Accueil Familial : crèche et accueil périscolaire	7
➤	Restauration scolaire	8

## POLE CULTURE ET MANIFESTATIONS

➤	Manifestations Culturelles	
•	Recettes	9 - 10
•	Dépenses	10
➤	Bibliothèque	11
➤	Activités Culturelles	11
	<b>GESTION SALLES</b>	
➤	Location de salles - redevance	12

## POLE ANIMATION DE PROXIMITE

	<b>GESTION SALLES ET GYMNASES</b>	
➤	Location de salles - Redevance	13 - 14
	<b>JEUNESSE/PREVENTION</b>	
➤	Droits de participation - dispositif Pass'sport	14
	<b>VIE ASSOCIATIVE</b>	
➤	Prestations de reprographie, reliure	14

## SERVICE ECONOMIE/COMMERCE

	<b>HALLE "LA FILATURE" ET SALLES D. VIEILLE – T. LOUVREURE</b>	
➤	Location de salles - Redevance	15 - 16
➤	Prestations complémentaires et location de stands	15
➤	Droits de place utilisation "Guinguette"	15
	<b>MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA VILLE</b>	
➤	Animations commerciales	16
➤	Droits d'entrée	16

<b>POLE URBANISME / ENVIRONNEMENT</b>		
	• Recettes	
➤	Vente de composteurs individuels	17
➤	Vente de houppiers pour bois de chauffage	17
➤	Loyers immeubles communaux	17
	• Dépenses	
➤	Concours des balcons et maisons fleuris	17
<b>POLE INTERVENTIONS TECHNIQUES</b>		
	<b>ENTRETIEN DOMAINE PUBLIC</b>	
➤	Enlèvement publicités, affichages et déchets sauvages	18
	<b>LOCATION DE MATERIEL ET DE VEHICULES</b>	
➤	Redevance	18
➤	Remplacement de clés ou badges	18
<b>POLE ANIMATION DE PROXIMITE ÉCONOMIE/COMMERCE</b>		
	<b>MISE A DISPOSITION DE VAISSELLE ET MOBILIER</b>	
➤	Redevance pour remplacement en cas de perte ou casse	19

**COMMUNICATION**

Art	SF	CS	NATURE	TARIFS 2018 En €	NOUVEAUX TARIFS En €
70686	231	G1	<b>PUBLICITE</b>		
			<b>* DANS LE BULLETIN MUNICIPAL AUDINFO</b>		
			Contrat portant sur 1 numéro	115,00	115,00
				222,00	222,00
				440,00	440,00
				788,00	788,00
			Contrat portant sur 5 numéros	105,00	105,00
				203,00	203,00
				396,00	396,00
				731,00	731,00
			Contrat portant sur 10 numéros	91,00	91,00
				181,00	181,00
				366,00	366,00
				675,00	675,00
			Dernière page - 1 numéro	331,00	331,00
				744,00	744,00
				1 066,00	1 066,00
			AUDINFO spécial hors série	110,00	110,00
				187,00	187,00
				420,00	420,00
				664,00	664,00
				1 033,00	1 033,00
			<b>* AUTRES SUPPORTS</b>		
			Agenda - Plan de la Ville - Guide pratique	321,00	321,00
				641,00	641,00
				923,00	923,00
				1 418,00	1 418,00

ACCUEIL SECURITE RESSOURCES COMMUNES - POLICE

Art	SF	CS	NATURE	TARIFS 2018 En €	NOUVEAUX TARIFS En €
6228	112	A7	<b>FOURRIERE AUTOMOBILE</b>		
			Remboursement par le contrevenant des frais engagés par la ville <b>frais d'expertise</b> - véhicules PL 7,5t ≥ 3,5t – PL 19t ≥ 7,5t – PL 44t ≥ 19t - voitures particulières - autres véhicules immatriculés, cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception <b>frais de remorquage</b> - véhicules PL 7,5t ≥ 3,5t - véhicules PL 19t ≥ 7,5t - véhicules PL 44t ≥ 19t - voitures particulières - autres véhicules immatriculés, cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	forfait forfait forfait forfait forfait forfait	91,50 61,00 30,50  122,00 213,40 274,40 117,50 45,70
70323	8221	A7	<b>DOMAINE PUBLIC</b>		
			Droit de voirie - Terrasses		
			Part fixe Part variable		10,00 1,00
7068a	112	A7	Forfait entretien et réparation	350,00	350,00
			<b>CAPTURE DES ANIMAUX SUR RÉQUISITION OU EN DIVAGATION</b> Remboursement des frais		
			Frais de capture de l'animal et/ou de recherche du propriétaire	55,00	55,00
			Frais de capture et de conduite de l'animal à la fourrière : - propriétaire non retrouvé au moment de la capture de l'animal - en cas de 1ère récidive - en cas de récidive ultérieure Frais supplémentaires : - frais d'exams vétérinaires si le propriétaire/gardien d'un animal mords/griffeur refuse de lui faire subir les exams réglementaires - utilisation du fusil hypodermique	70,00 105,00 135,00	70,00 105,00 135,00
				70,00 120,00	70,00 120,00

Redevances stationnement et Forfait Post Stationnement				
Art	SS	TARIFS 2018		TARIFS applicables à la mise en conformité des horodateurs
		Paiement spontané	Temps autorisé	
	112	107	Paiement spontané saisie n° immatriculation gratuit 20 mn une fois/jour maxi Possibilité de cumuler avec :	Paiement spontané saisie n° immatriculation gratuit 20 mn une fois/jour maxi Possibilité de cumuler avec :
			0,20 €	16 mn
			0,30 €	24 mn
			0,40 €	32 mn
			0,50 €	40 mn
			0,60 €	48 mn
			0,70 €	55 mn
			0,80 €	60 mn (1h)
			2 €	80 mn (1h20)
			3 €	90 mn (1h30)
			5 €	110 mn (1h50)
			9 €	120 mn (2h)
			15 €	130 mn (2h10)
			20 €	150 mn (2h30)
			25 €	180 mn (3h)
			Montant forfait FPS : 25€	
			25 €	130 mn (2h10)
			Montant forfait FPS : 25€	

En cas de paiement insuffisant, le FPS de 25 € sera diminué, conformément à la loi MAPTAM, du montant du dernier ticket de stationnement réglé au sein de la plage horaire de stationnement valable au moment du contrôle

ACCUEIL SECURITE RESSOURCES COMMUNES - RESSOURCES COMMUNES

Art	SF	CS	NATURE	TARIFS 2018 En €	NOUVEAUX TARIFS En €		
70328	911	B1	<b>LOYERS - MARCHÉ COUVERT</b>				
			Boxes ouverts } réduction de 50 % au-delà de 10 ml Boxes fermés } (à appliquer sur le tarif box ouvert en priorité) Emplacements temporaires Provisions pour charges, par commerçant (eau, éclairage, entretien, chauffage) Forfait licence de débit de boissons Forfait animation, par commerçant la période d'installation (jusque fin du mois en cours)	ml/mois ml/mois ml/jour mois mois mois	22,00 31,00 5,40 65,00 25,00 38,00	22,00 31,00 5,40 65,00 25,00 38,00	
70321	913	A7	<b>DROITS DE PLACE - DOMAINE PUBLIC MARCHÉS HEBDOMADAIRES</b>				
			Centre Ville - samedi matin	ml	1,10	1,10	
			Minimum de perception (équivalent à 4 ml) Abonnement annuel payable trimestriellement, applicable à compter du 1/04	ml	5,00 46,00	5,00 40,00	
			Champs Montants - mercredi matin	ml	0,66 2,65	0,66 2,65	
70321	8221	A7	<b>OCCUPATIONS TEMPORAIRES (à but lucratif)</b>				
			<b>1 - MARCHANDS AMBULANTS</b>				
			* Occupation régulière Par commerçant et sans limitation de surface	par an par mois par jour	400,00 40,00 10,00	400,00 40,00 10,00	
			* Lors de manifestations Étal	Manifestation	50,00	50,00	
			* Animations de Noël Par chalet	Durée des animations	150,00	150,00	
			<b>2- FLEURISTES (vente de chrysanthèmes - Toussaint)</b> Étal	jour	15,00	15,00	
			<b>3 - CAMIONS D'OUTILLAGE</b> Par point de vente et sans limitation de surface	1/2 jour	150,00	150,00	
						gratuit	gratuit
						gratuit	gratuit
						gratuit	gratuit

Art	SF	CS	NATURE	TARIFS 2018 En €	TARIFS 2019 En €		
70321	8221	A7	<b>DROITS DE PLACE - DOMAINE PUBLIC</b>				
			<b>OCCUPATIONS TEMPORAIRES (à but lucratif)</b>				
			4 - EXPOSITIONS	jour	50,00	50,00	
			Sans limitation de surface				
			5 - MARCHÉ AUX FLEURS	jour	15,00	15,00	
			Par chalet	jour	25,00	25,00	
			Par 1/2 tente	jour	50,00	50,00	
			Par tente				
			6 - MARCHÉS SPECIFIQUES - BRADERIE	ml	1,00	1,00	
			Marchés de printemps et d'automne	ml	1,00	1,00	
Braderie	ml	1,00	1,00				
Brocante							
70321	912	A7	<b>FETE FORAINE</b>				
			<b>Dans le site de la FÊTE FORAINE (avril/mai, pour la durée de la fête)</b>				
			1 - Métiers :	les 375 1 <sup>eres</sup> m <sup>2</sup>	2,50	2,50	
			manèges, y compris la caisse, attractions foraines, tirs, jeux d'adresse, loteries, confiseries	au-delà	1,25	1,25	
			Arrêtés : 70 % pour les manèges en zone bleue 25 % pour les autres manèges				
			2 - Barbe à papa, hors périmètre métier	Forain	22,00	22,00	
			3 - Distributeur automatique, hors périmètre métier	Forain	22,00	22,00	
			4 - Caravane stationnée sur site	unité	45,00	45,00	
			les 2 premières habitations	unité	90,00	90,00	
			à partir de la 3ème habitation				
5 - caravane stationnée hors site	unité	22,50	22,50				
(50% du tarif stationnement site)							
les 2 premières habitations	unité	45,00	45,00				
à partir de la 3ème habitation							
70321	912	A7	<b>DROITS DE PLACE - DOMAINE PUBLIC</b>				
			<b>CIRQUES</b>				
			CIRQUES	Par jour de représentation	50,00	50,00	
			Petits cirques (inférieurs à 51 places)		150,00	150,00	
			Cirques moyens (inférieurs à 501 places)		300,00	300,00	
Grands cirques d'audience nationale (supérieurs à 500 places)							
Caution : 40 % du droit de place							
<b>REDEVANCE DES TAXIS DE PLACE</b>							
Tarif unique	an	177,66	177,66				
70321	8221	A7	<b>UTILISATION WC PUBLICS EXTÉRIEURS</b>				
			Tarif unique		0,50	0,50	

ACCUEIL SÉCURITÉ RESSOURCES COMMUNES - ÉTAT-CIVIL / POPULATION

Art	SF	CS	NATURE	TARIFS 2018 En €	NOUVEAUX TARIFS En €	
70311	026	A7	CONCESSIONS DANS LES CIMETIÈRES			
			COLUMBARIUM			
				15 ans	480,00	480,00
				30 ans	760,00	760,00
				50 ans	1 200,00	1 200,00
			CONCESSIONS SIMPLES			
			Concessions simples "adultes"			
				15 ans	120,00	120,00
				30 ans	210,00	210,00
				50 ans	400,00	400,00
			Concessions simples "enfants"			
				15 ans	51,00	51,00
	30 ans	88,00	88,00			
	50 ans	165,00	165,00			
CONCESSIONS DOUBLES						
	15 ans	240,00	240,00			
	30 ans	420,00	420,00			
	50 ans	800,00	800,00			
VACATIONS FUNÉRAIRES						
		20,00	20,00			

ENFANCE - ÉDUCATION

Art	SF	CS	NATURE : Participation des familles par heure, en Euros	
HG	70688	643 A3	ACCUEIL COLLECTIF	
CC	70688	645 A3	HALTE GARDERIE et CRECHE COLLECTIVE : Taux Horaire suivant revenu mensuel (1)	
			Composition de la famille	Familles extérieures
			TARIFS 2018	TARIFS 2019
			0,06 %	0,06 %
			0,05 %	0,05 %
			0,04 %	0,04 %
			0,03 %	0,03 %
			(1) Avec un plancher et un plafond de ressources fixés par la cnaf	
			Ces tarifs sont plafonnés à 3 €/h/enfant	
AF	70688	641 A3	ACCUEIL FAMILIAL	
			Application du barème national de la Caisse d'Allocations Familiales (cf convention DCM n° 215 du 8.11.2000)	
			CRECHE & ACCUEIL PERISCOLAIRE : Taux Horaire suivant revenu mensuel (1)	
			Composition de la famille	NOUVEAUX TARIFS
			TARIFS 2018	
			1 enfant	0,05 %
			2 enfants	0,04 %
			3 enfants	0,03 %
			(1) Les planchers et plafonds de ressources mensuels sont fixés par la CNAF (Chiffres "blancher et plafond" non communiqués par la CAF au 17 novembre 2014)	
AF	7067	2553 A3	ACCUEIL PERISCOLAIRE :	
			TARIFS 2018	NOUVEAUX TARIFS
			coût heure minimum	0,88
			coût heure maximum	1,85
			Calcul coût heure AP: 0.15 % du quotient familial CAF (2) (3)	
			2) Dans le cadre d'une garde alternée : - si un des parents seulement est domicilié à Audincourt, tarif appliqué : "Familles audincourtoises" sur la base du quotient familial CAF du parent qui utilise le service, - si les deux parents utilisent le service, le tarif appliqué sera celui qui correspond au quotient familial CAF du parent nommé débiteur par le couple	
			3) Modalité de calcul du quotient familial en l'absence de quotient CAF: revenu annuel+ prestations CAF/12/nombre de parts	
			Nombre d'enfants	1 enfant
			Nombre de parts	2,5
			2 enfants	3
			3 enfants	4
			par enfant supplémentaire	0,5

Art	SF	CS	NATURE														
7067	251 253	A3	RESTAURATION SCOLAIRE : Participation des familles par heure de restauration scolaire en Euros														
			Familles audincourtoises (1) : suivant quotient familial CAF (2)														
			TARIFS 2018					NOUVEAUX TARIFS									
			quotient familial < 775		0,19 % du quotient familial CAF avec un mini de 1,09 €/repas		quotient familial < 800		0,19% du quotient familial CAF avec un minimum de 1,09 €/repas								
			quotient familial > 775		0,22 % du quotient familial CAF avec un maxi de 4,31 €/repas		quotient familial > 800		0,22% du quotient familial CAF avec un minimum de 4,31 €/repas								
			Familles extérieures :		1 enfant		Familles extérieures		1 enfant		2 enfants		3 enfants ou plus				
			hors CLIS		4,31 €		hors CLIS		4,31 €		3,85 €		3,44 €				
			CLIS		2,16 €		CLIS		2,16 €		1,93 €		1,72 €				
			Fourniture de repas au centre de loisirs :		par repas		par repas		3,50 €		par repas		3,50 €				
			Accompagnant ADAPEI :		par repas		par repas		4,15 €		par repas		4,15 €				
			<p>(1) Dans le cadre d'une garde alternée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- si un des parents seulement est domicilié à Audincourt, tarif appliqué : "Familles audincourtoises" sur la base du quotient familial CAF du parent qui utilise le service,</li> <li>- si les deux parents utilisent le service, le tarif appliqué sera celui qui correspond au quotient familial CAF du parent nommé débiteur par le couple</li> </ul>														
			<p>(2) Modalité de calcul du quotient familial en l'absence de quotient CAF :</p>														
			revenu annuel + prestations CAF / 12 nombre de parts					Nombre d'enfants		1 enfant		2 enfants		3 enfants		par enfant supplémentaire	
								Nombre de parts		2,5		3		4		0,5	

**CULTURE ET MANIFESTATIONS**

Art	SF	CS	NATURE	TARIFS 2018 En €	NOUVEAUX TARIFS En €
<b>MANIFESTATIONS CULTURELLES</b>					
<b>A) RECETTES</b>					
7062	337	A4	<p><b>1 . Droits de place</b>  <b>* Festival Rencontres et Racines (tarifs en euros TTC) :</b>            * association opérant uniquement vente d'artisanat <i>3 jours</i>            * association opérant vente restauration et artisanat <i>3 jours</i>            * association opérant vente et artisanat disposant d'une licence IV <i>3 jours</i>            * association ne réalisant pas de vente            * structures exclusivement commerciales <i>3 jours</i></p>	60,00 120,00 170,00 gratuit 1 000,00	60,00 120,00 170,00 gratuit 1 000,00
7062	335	A4	<p><b>* Fête de la BD :</b>            * stand ouverture 6 mètres linéaires            * stand ouverture 9 mètres linéaires            * stand ouverture 12 mètres linéaires</p>	360,00 470,00 600,00	360,00 470,00 600,00
7062	338	A4	<p><b>* Campagne à la ville</b>  <b>CHALET - 2,50m façade sur 2m de profondeur</b>            * associations effectuant des animations liées à l'objet de la manifestation            * associations ne réalisant pas de vente            * marché BIO, circuits courts            * artisans, petits producteurs et associations réalisant de la vente            * viticulteurs - récoltants et commerces d'Audincourt            * gastronomie</p>	gratuit gratuit 50,00 100,00 200,00 300,00	gratuit gratuit 70,00 100,00 200,00 300,00
<b>CAMION DE RESTAURATION ou STAND PERSONNEL (le mètre linéaire)</b>					
<p><b>2 . Droits d'entrée</b>            * Toute manifestation culturelle            * enfant de - 12 ans accompagné</p>					
				150,00	150,00
				gratuit	gratuit

Art	SF	CS	NATURE	TARIFS 2018 En €	NOUVEAUX TARIFS En €
<b>MANIFESTATIONS CULTURELLES (suite)</b>					
7062	337	A4	<p><b>2 . Droits d'entrée</b></p> <p><b>* Rencontres et Racines (tarifs en euros TTC) : par personne et par jour</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Vente sur site</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ à l'unité 20,00</li> <li>▪ pass' 3 jours 35,00</li> </ul> </li> <li>• <u>Prévente</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ à l'unité 15,00</li> <li>▪ pass' 3 jours 30,00</li> </ul> </li> </ul> <p><b>* Fête de la BD : par personne et par jour</b></p> <p><b>* Campagne à la ville : par personne et par jour</b></p> <p><b>* Représentation théâtrale</b> droit d'entrée 13,00 droit d'entrée dans le cadre scolaire 25,00</p> <p style="text-align: right;"><i>par personne</i></p>	15,00 30,00 13,00 25,00 gratuit 3,00	20,00 35,00 15,00 30,00 gratuit 3,00
7062	338	A4		gratuit	gratuit
7062	332	A4		5,00 gratuit	5,00 gratuit
<b>B) DEPENSES</b>					
<b>1. Paiement des intervenants/actions culturelles auteurs BD, dessinateurs et/ou scénaristes</b>					
611	335	A4	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ soutien fanzine 115,00</li> </ul>	115,00	115,00
611	335	A4	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ interventions tarifs DRAC (collèges, lycées en partenariat avec la DRAC) <ul style="list-style-type: none"> <li>½ journée 80,00</li> <li>journée 160,00</li> </ul> </li> </ul>	80,00 160,00	80,00 160,00
611	335	A4	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ interventions tarifs charte illustrateurs (pour l'ensemble des auteurs) <ul style="list-style-type: none"> <li>½ journée 250,00</li> <li>journée 414,00</li> </ul> </li> </ul>	250,00 414,00	257,00 426,00
611	312	A4	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ cours de dessin/peinture pour enfants et adultes 55,05</li> </ul>	55,05	55,05
6042	338	A4	<b>2. Animation et démonstration des artisans de Campagne à la Ville</b> le week-end	100,00	100,00

Art	SF	CS	NATURE	TARIFS à partir du réaménagement En €	NOUVEAUX TARIFS En €
7062	321	A4	<b>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>  Droit d'inscription annuel * locaux * extérieurs * jeunes - 18 ans, étudiants, chômeurs * Déteneurs de la Carte Avantages Jeunes Droit de photocopie Remplacement des cartes personnalisées Vente tiré à part fête de la BD Vente catalogue ArtEast	10,00 15,00 gratuit gratuit 0,10 1,00 5,00	10,00 15,00 gratuit gratuit 0,10 1,00 5,00 5,00
7062	312	A4	<b>ACTIVITÉS CULTURELLES PAR ANNEE SCOLAIRE</b>  Droits d'inscription activité BD, <i>par trimestre</i> <b>Public audincourtois</b> * adultes (à partir de 26 ans) * jeune public (de 14 ans à 25 ans) * enfants (moins de 14 ans) <b>Public extérieur</b> * adultes (à partir de 26 ans) * jeune public (de 14 ans à 25 ans) * enfants (moins de 14 ans)	TARIFS au 01/09/18  90,00 54,00 33,00  110,00 74,00 53,00	TARIFS à partir du 01/09/2019  90,00 54,00 33,00  110,00 74,00 53,00
7062	312	A4	<i>Détenteurs de la carte avantages jeunes : + 25 %</i>  Droits d'inscription cours de dessin/peinture/photographie, <i>par trimestre</i> <b>Public audincourtois</b> * enfants (à partir de 6 ans) * adultes <b>Public extérieur</b> * enfants (à partir de 6 ans) * adultes  <i>fournitures à la charge des élèves, adultes uniquement</i>	33,00 90,00 53,00 110,00	33,00 90,00 53,00 110,00
7062	312	A4	Droits d'inscription cours de sculpture, <i>par trimestre</i> <b>Public audincourtois</b> <b>Public extérieur</b>	90,00 110,00	90,00 110,00

Art	SF	CS	NATURE	TARIFS 2018 En €	NOUVEAUX TARIFS En €
7062	02031	A4	<p>LOCATION DE SALLES - REDEVANCE hors gratuité décidée par le Bureau Municipal</p> <p>1 – Espace Gandhi</p> <p>* Associations audincourtoises, sociétés et autres catégories professionnelles</p> <p>½ journée ou soirée journée semaine</p> <p>* Associations non audincourtoises, sociétés et autres catégories professionnelles</p> <p>½ journée ou soirée journée semaine</p> <p>* Artistes * Caution * Utilisation du matériel sono/vidéo/enregistrement avec mise à disposition d'un technicien</p> <p>2 - Centre Régional d'Eveil aux Arts Plastiques</p> <p>* Salle à usage de cours d'arts plastiques</p>	<p>65,00 70,00 150,00</p> <p>85,00 100,00 350,00</p> <p>gratuit 800,00 45,00</p> <p>2,00</p>	<p>65,00 70,00 150,00</p> <p>85,00 100,00 350,00</p> <p>gratuit 800,00 45,00</p> <p>2,00</p>
7062	312	A4			

ANIMATION DE PROXIMITÉ - GESTION SALLES ET GYMNASÈS

Art	SF	CS	NATURE	TARIFS 2DT8 En €	NOUVEAUX TARIFS En €						
752	301	A2	<p><b>LOCATION DE SALLES - REDEVANCE</b> hors gratuité décidée par le Bureau Municipal</p> <p>1 - Foyer Municipal</p> <p>Participation aux charges, en cas de gratuité à l'exception des actions à but humanitaire</p> <p>Avant-scène (forfait)</p> <p>Arthes</p> <p>Caution</p> <p>Forfait pour non respect du cahier des charges (horaire, remise en état, propreté...)</p> <p>Forfait pour astreinte ville</p> <p><b>SOCIÉTÉS LOCALES</b></p> <p>Bals, lotos, soirées dansantes, manifestations payantes à but lucratif</p> <p>Assemblée générale et associations menant des actions à but humanitaire</p> <p><b>SOCIÉTÉS EXTÉRIEURES</b></p> <p>Bals, lotos, soirées dansantes, manifestations payantes à but lucratif</p> <p>Assemblée générale et associations menant des actions à but humanitaire</p>	<p>160,00</p> <p>34,00</p> <p>81,60</p> <p>311,00</p> <p>100,00</p> <p>60,00</p> <p>300,00</p> <p>160,00</p> <p>610,00</p> <p>280,00</p>	<p>160,00</p> <p>34,00</p> <p>81,60</p> <p>311,00</p> <p>100,00</p> <p>60,00</p> <p>300,00</p> <p>160,00</p> <p>610,00</p> <p>280,00</p>						
			752	302	A2	<p><b>2 - Centre Saint-Exupéry</b></p> <p><b>SOCIÉTÉS LOCALES</b></p> <p>Manifestation payante à but lucratif</p> <p>Réunion</p>	<p>97,00</p> <p>Gratuit</p>	<p>97,00</p> <p>Gratuit</p>			
						752	301	A2	<p><b>SOCIÉTÉS EXTÉRIEURES</b></p> <p>Manifestation payante à but lucratif</p> <p>Réunion, formation, assemblée</p>	<p>205,00</p> <p>138,00</p>	<p>205,00</p> <p>138,00</p>
									<p><b>3 - Centre Social des Forges</b></p> <p><b>SOCIÉTÉS LOCALES</b></p> <p><b>SOCIÉTÉS EXTÉRIEURES OU A BUT LUCRATIF</b></p> <p>- salle n° 1 et 7bis</p> <p>- salle n° 2</p> <p>- salle n° 7</p> <p>forfait nettoyage (en cas de locaux non rendus en état de propreté satisfaisant)</p>	<p>Gratuit</p> <p>35,00</p> <p>11,00</p> <p>55,00</p> <p>15,00</p> <p>80,00</p> <p>30,00</p> <p>50,00</p>	<p>Gratuit</p> <p>35,00</p> <p>11,00</p> <p>55,00</p> <p>15,00</p> <p>80,00</p> <p>30,00</p> <p>50,00</p>

Art	SF	CS	NATURE	TARIFS 2018 En €	NOUVEAUX TARIFS En €
752	301	A2	LOCATION DE SALLES - REDEVANCE par jour de location 4 -- salles Ancienne mairie	gratuit	gratuit
752	301	A2	SOCIÉTÉS LOCALES SOCIÉTÉS EXTÉRIEURES OU A BUT LUCRATIF forfait nettoyage (en cas de locaux non rendus en état de propreté satisfaisant) 5 -- installations sportives	25,00 50,00	25,00 50,00
			SOCIÉTÉS LOCALES * Salle de sport, stade, salle de convivialité	gratuit	gratuit
			SOCIÉTÉS EXTÉRIEURES OU A BUT LUCRATIF * Salle de sport		
			* Stade (terrains et vestiaires)	50,00	50,00
			* Salle de convivialité	100,00	100,00
				150,00	150,00
				gratuit	gratuit
				30,00	30,00
				50,00	50,00
7066	4223	D3	DROIT DE PARTICIPATION DISPOSITIF PASS'SPORT Séance d'initiation aux activités sportives Sortie proposant une seule activité physique et sportive Sortie proposant deux activités physiques et sportives Sortie parc aquatique Accro-branches, mini-golf, équitation, néolaser, ski nautique, planche à voile, voile Journée ski	1,00 5,00 7,00 5,00 5,00 10,00	1,00 5,00 7,00 5,00 5,00 10,00
7066B	251	A9	* REPROGRAPHIE Feuille format A4 Feuille format A3 * RELIURE jusqu'à 5 à partir de 6 : fournir le matériel (spiraales, pages cartonnées, etc...)	0,05 0,10	0,05 0,10

ÉCONOMIE / COMMERCE

Art	SF	CS	NATURE	TARIFS 2018 En €	NOUVEAUX TARIFS En €
752	905	B5	<p>LOCATION DE SALLES - REDEVANCE</p> <p>1- LA FILATURE</p> <p>* Sociétés, entreprises, commerçants, artisans et associations non audincourtoises</p> <p>* Arrhes</p> <p>* Associations audincourtoises</p>	<p>1 journée en semaine 1 journée en week end week end complet semaine complète</p> <p>200,00 400,00 600,00 900,00 2 000,00</p>	<p>600,00 900,00 1 600,00 3 500,00 200,00 400,00 600,00 900,00 2 000,00</p>
752	905	B5	<p>* Prestations complémentaires</p> <p>* Location de hottes</p> <p>* Forfait pour non respect du cahier des charges (horaires, Remise en état, propreté.....)</p> <p>* Forfait pour astreinte ville</p> <p>* Location de stands</p> <p>* Stands exposants</p> <p>* Stands exposants audincourtois</p> <p>* Stands restaurants</p>	<p>par hôte</p> <p>100,00 60,00</p>	<p>150,00 100,00 60,00</p>
70321	905	B5	<p>* Droit de place</p> <p>* Utilisation de la Guinguette de l'Îlot Japy</p>	<p>par manifestation par manifestation jusqu'à 30 m<sup>2</sup> au-delà de 30 m<sup>2</sup> par manifestation</p> <p>100,00</p>	<p>500,00 250,00 420,00 600,00 100,00</p>

Art	SF	CS	NATURE	TARIFS 2018 En €	NOUVEAUX TARIFS En €
			LOCATION DE SALLES - REDEVANCE (suite)		
752	905	B5	2 - SALLES DANIEL VIEILLE ET TOUSSAINT LOUVERTURE *Associations ou Sociétés non audincourtoises	100,00 150,00 200,00	100,00 150,00 200,00
			*Associations ou Sociétés audincourtoises	80,00 100,00 150,00	80,00 100,00 150,00
			*Forfait pour non respect du cahier des charges (horaires, Remise en état, propreté.....) *Forfait pour astreinte ville	100,00 60,00	100,00 60,00
			MARCHÉ COUVERT		
6238	911	B5	ANIMATIONS COMMERCIALES organisées dans le cadre de la fête des mères, des fêtes de d'année, de la semaine du goût.... Etc - remise de bons d'échanges	10,00 15,00 20,00 30,00 40,00 60,00	10,00 15,00 20,00 30,00 40,00 60,00
			DROITS D'ENTREE MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA VILLE		
			SALON DES VINS		
752	905	B5	*Entrée (remise d'un verre décoré incluse), *Vente de verres décorés	2,00 1,00	2,00 1,00

URBANISME / ENVIRONNEMENT

ART	SF	CS	NATURE	TARIFS 2018			NOUVEAUX TARIFS			indice révision
				En € HT	TVA 3,5%	En € TTC	En € HT	TVA 5,5%	En € TTC	
707	A12	D1	1. Vente de composteurs individuels composteur bois composteur plastique	30,00		30,00		30,00		
				15,00		15,00		15,00		
722	333	C1	2. Vente de houppiers pour bois de chauffage le stère	8,53	0,47	9,00	8,53	0,47	9,00	
62823	D1	D1	B) DEPENSES Remise de biens d'échat Concours des maisons et balcons fleuris Cafégalias : vivaces, balcons/fenêtres, imitations individuelles, cités fleur d'or fleur d'argent fleur de bronze	33,00		33,00		35,00		
				25,00		25,00		25,00		
71	B1	B1	NATURE IMMEUBLES COMMUNAUX - LOYERS Locaux à usage de bureau 1) hôtel de ville 2) ateliers marino 3) Centre Social René Loas charges comprises	41,97		41,97		42,50		AR 2ème trim n-1
				268,65		268,65		980,76		1 071,92
72	B1	B1	Locaux à usage de bureau 1) hôtel de ville 2) ateliers marino 3) Centre Social René Loas charges comprises	1 058,68		1 058,68		1 600,00		AR 2ème trim n-1
				4 310,65		4 310,65		4 364,64		pas d'indexation
73	B5	B5	MAM STRAM GRAMM Appartements 6, rue du Montbat 11 bis, rue Romane 4 rue Aimé Coarier 2, rue des Refroidisseurs 1er, rue de Franche Comté 11, avenue Arcadide Briand 26, rue de Valenciennes 1 <sup>er</sup> étage immeuble mixte 26, rue de Valenciennes 1 <sup>er</sup> étage immeuble est 5 rue Camille Stiebs 1er étage droit 5 rue Camille Stiebs 1er étage gauche 5 rue Camille Stiebs 2ème étage droit 5 rue Camille Stiebs 2ème étage gauche 7 rue Camille Stiebs 1er étage droit 7 rue Camille Stiebs 1er étage gauche 7 rue Camille Stiebs 2ème étage droit 7 rue Camille Stiebs 2ème étage gauche Garages (tout bâtiment) dont : 1 rue des Refroidisseurs (2 garages) 2 rue des Refroidisseurs (1 garage) 11 bis rue Romane 1 rue rue de Franche Comté 3) Locaux à usage commercial 144 rue de la Combe Miray (lot 40 de copropriété)	308,37		308,37		308,18		AR 2ème trim n-1
				295,21		295,21		295,21		295,21
73	B5	B5	MAM STRAM GRAMM Appartements 6, rue du Montbat 11 bis, rue Romane 4 rue Aimé Coarier 2, rue des Refroidisseurs 1er, rue de Franche Comté 11, avenue Arcadide Briand 26, rue de Valenciennes 1 <sup>er</sup> étage immeuble mixte 26, rue de Valenciennes 1 <sup>er</sup> étage immeuble est 5 rue Camille Stiebs 1er étage droit 5 rue Camille Stiebs 1er étage gauche 5 rue Camille Stiebs 2ème étage droit 5 rue Camille Stiebs 2ème étage gauche 7 rue Camille Stiebs 1er étage droit 7 rue Camille Stiebs 1er étage gauche 7 rue Camille Stiebs 2ème étage droit 7 rue Camille Stiebs 2ème étage gauche Garages (tout bâtiment) dont : 1 rue des Refroidisseurs (2 garages) 2 rue des Refroidisseurs (1 garage) 11 bis rue Romane 1 rue rue de Franche Comté 3) Locaux à usage commercial 144 rue de la Combe Miray (lot 40 de copropriété)	385,50		385,50		385,50		pas d'indexation
				357,92		357,92		385,50		385,50
73	B5	B5	MAM STRAM GRAMM Appartements 6, rue du Montbat 11 bis, rue Romane 4 rue Aimé Coarier 2, rue des Refroidisseurs 1er, rue de Franche Comté 11, avenue Arcadide Briand 26, rue de Valenciennes 1 <sup>er</sup> étage immeuble mixte 26, rue de Valenciennes 1 <sup>er</sup> étage immeuble est 5 rue Camille Stiebs 1er étage droit 5 rue Camille Stiebs 1er étage gauche 5 rue Camille Stiebs 2ème étage droit 5 rue Camille Stiebs 2ème étage gauche 7 rue Camille Stiebs 1er étage droit 7 rue Camille Stiebs 1er étage gauche 7 rue Camille Stiebs 2ème étage droit 7 rue Camille Stiebs 2ème étage gauche Garages (tout bâtiment) dont : 1 rue des Refroidisseurs (2 garages) 2 rue des Refroidisseurs (1 garage) 11 bis rue Romane 1 rue rue de Franche Comté 3) Locaux à usage commercial 144 rue de la Combe Miray (lot 40 de copropriété)	196,75		196,75		196,75		AR 2ème trim n-1
				380,00		380,00		380,00		380,00
73	B5	B5	MAM STRAM GRAMM Appartements 6, rue du Montbat 11 bis, rue Romane 4 rue Aimé Coarier 2, rue des Refroidisseurs 1er, rue de Franche Comté 11, avenue Arcadide Briand 26, rue de Valenciennes 1 <sup>er</sup> étage immeuble mixte 26, rue de Valenciennes 1 <sup>er</sup> étage immeuble est 5 rue Camille Stiebs 1er étage droit 5 rue Camille Stiebs 1er étage gauche 5 rue Camille Stiebs 2ème étage droit 5 rue Camille Stiebs 2ème étage gauche 7 rue Camille Stiebs 1er étage droit 7 rue Camille Stiebs 1er étage gauche 7 rue Camille Stiebs 2ème étage droit 7 rue Camille Stiebs 2ème étage gauche Garages (tout bâtiment) dont : 1 rue des Refroidisseurs (2 garages) 2 rue des Refroidisseurs (1 garage) 11 bis rue Romane 1 rue rue de Franche Comté 3) Locaux à usage commercial 144 rue de la Combe Miray (lot 40 de copropriété)	196,17		196,17		196,17		AR 2ème trim n-1
				190,00		190,00		190,00		190,00
73	B5	B5	MAM STRAM GRAMM Appartements 6, rue du Montbat 11 bis, rue Romane 4 rue Aimé Coarier 2, rue des Refroidisseurs 1er, rue de Franche Comté 11, avenue Arcadide Briand 26, rue de Valenciennes 1 <sup>er</sup> étage immeuble mixte 26, rue de Valenciennes 1 <sup>er</sup> étage immeuble est 5 rue Camille Stiebs 1er étage droit 5 rue Camille Stiebs 1er étage gauche 5 rue Camille Stiebs 2ème étage droit 5 rue Camille Stiebs 2ème étage gauche 7 rue Camille Stiebs 1er étage droit 7 rue Camille Stiebs 1er étage gauche 7 rue Camille Stiebs 2ème étage droit 7 rue Camille Stiebs 2ème étage gauche Garages (tout bâtiment) dont : 1 rue des Refroidisseurs (2 garages) 2 rue des Refroidisseurs (1 garage) 11 bis rue Romane 1 rue rue de Franche Comté 3) Locaux à usage commercial 144 rue de la Combe Miray (lot 40 de copropriété)	185,84		185,84		185,84		AR 2ème trim n-1
				non défini		non défini		non défini		non défini
73	B5	B5	MAM STRAM GRAMM Appartements 6, rue du Montbat 11 bis, rue Romane 4 rue Aimé Coarier 2, rue des Refroidisseurs 1er, rue de Franche Comté 11, avenue Arcadide Briand 26, rue de Valenciennes 1 <sup>er</sup> étage immeuble mixte 26, rue de Valenciennes 1 <sup>er</sup> étage immeuble est 5 rue Camille Stiebs 1er étage droit 5 rue Camille Stiebs 1er étage gauche 5 rue Camille Stiebs 2ème étage droit 5 rue Camille Stiebs 2ème étage gauche 7 rue Camille Stiebs 1er étage droit 7 rue Camille Stiebs 1er étage gauche 7 rue Camille Stiebs 2ème étage droit 7 rue Camille Stiebs 2ème étage gauche Garages (tout bâtiment) dont : 1 rue des Refroidisseurs (2 garages) 2 rue des Refroidisseurs (1 garage) 11 bis rue Romane 1 rue rue de Franche Comté 3) Locaux à usage commercial 144 rue de la Combe Miray (lot 40 de copropriété)	276,59		276,59		276,59		AR 2ème trim n-1
				206,90		206,90		206,90		206,90
73	B5	B5	MAM STRAM GRAMM Appartements 6, rue du Montbat 11 bis, rue Romane 4 rue Aimé Coarier 2, rue des Refroidisseurs 1er, rue de Franche Comté 11, avenue Arcadide Briand 26, rue de Valenciennes 1 <sup>er</sup> étage immeuble mixte 26, rue de Valenciennes 1 <sup>er</sup> étage immeuble est 5 rue Camille Stiebs 1er étage droit 5 rue Camille Stiebs 1er étage gauche 5 rue Camille Stiebs 2ème étage droit 5 rue Camille Stiebs 2ème étage gauche 7 rue Camille Stiebs 1er étage droit 7 rue Camille Stiebs 1er étage gauche 7 rue Camille Stiebs 2ème étage droit 7 rue Camille Stiebs 2ème étage gauche Garages (tout bâtiment) dont : 1 rue des Refroidisseurs (2 garages) 2 rue des Refroidisseurs (1 garage) 11 bis rue Romane 1 rue rue de Franche Comté 3) Locaux à usage commercial 144 rue de la Combe Miray (lot 40 de copropriété)	195,04		195,04		195,04		AR 2ème trim n-1
				202,69		202,69		202,69		202,69
73	B5	B5	MAM STRAM GRAMM Appartements 6, rue du Montbat 11 bis, rue Romane 4 rue Aimé Coarier 2, rue des Refroidisseurs 1er, rue de Franche Comté 11, avenue Arcadide Briand 26, rue de Valenciennes 1 <sup>er</sup> étage immeuble mixte 26, rue de Valenciennes 1 <sup>er</sup> étage immeuble est 5 rue Camille Stiebs 1er étage droit 5 rue Camille Stiebs 1er étage gauche 5 rue Camille Stiebs 2ème étage droit 5 rue Camille Stiebs 2ème étage gauche 7 rue Camille Stiebs 1er étage droit 7 rue Camille Stiebs 1er étage gauche 7 rue Camille Stiebs 2ème étage droit 7 rue Camille Stiebs 2ème étage gauche Garages (tout bâtiment) dont : 1 rue des Refroidisseurs (2 garages) 2 rue des Refroidisseurs (1 garage) 11 bis rue Romane 1 rue rue de Franche Comté 3) Locaux à usage commercial 144 rue de la Combe Miray (lot 40 de copropriété)	18,41		18,41		18,41		AR 2ème trim n-1
				37,20		37,20		37,20		37,20
73	B5	B5	MAM STRAM GRAMM Appartements 6, rue du Montbat 11 bis, rue Romane 4 rue Aimé Coarier 2, rue des Refroidisseurs 1er, rue de Franche Comté 11, avenue Arcadide Briand 26, rue de Valenciennes 1 <sup>er</sup> étage immeuble mixte 26, rue de Valenciennes 1 <sup>er</sup> étage immeuble est 5 rue Camille Stiebs 1er étage droit 5 rue Camille Stiebs 1er étage gauche 5 rue Camille Stiebs 2ème étage droit 5 rue Camille Stiebs 2ème étage gauche 7 rue Camille Stiebs 1er étage droit 7 rue Camille Stiebs 1er étage gauche 7 rue Camille Stiebs 2ème étage droit 7 rue Camille Stiebs 2ème étage gauche Garages (tout bâtiment) dont : 1 rue des Refroidisseurs (2 garages) 2 rue des Refroidisseurs (1 garage) 11 bis rue Romane 1 rue rue de Franche Comté 3) Locaux à usage commercial 144 rue de la Combe Miray (lot 40 de copropriété)	18,41		18,41		18,41		AR 2ème trim n-1
				18,41		18,41		18,41		18,41
73	B5	B5	MAM STRAM GRAMM Appartements 6, rue du Montbat 11 bis, rue Romane 4 rue Aimé Coarier 2, rue des Refroidisseurs 1er, rue de Franche Comté 11, avenue Arcadide Briand 26, rue de Valenciennes 1 <sup>er</sup> étage immeuble mixte 26, rue de Valenciennes 1 <sup>er</sup> étage immeuble est 5 rue Camille Stiebs 1er étage droit 5 rue Camille Stiebs 1er étage gauche 5 rue Camille Stiebs 2ème étage droit 5 rue Camille Stiebs 2ème étage gauche 7 rue Camille Stiebs 1er étage droit 7 rue Camille Stiebs 1er étage gauche 7 rue Camille Stiebs 2ème étage droit 7 rue Camille Stiebs 2ème étage gauche Garages (tout bâtiment) dont : 1 rue des Refroidisseurs (2 garages) 2 rue des Refroidisseurs (1 garage) 11 bis rue Romane 1 rue rue de Franche Comté 3) Locaux à usage commercial 144 rue de la Combe Miray (lot 40 de copropriété)	600,00		600,00		500,00		pas d'indexation
				100,00		100,00		100,00		100,00

**INTERVENTIONS TECHNIQUES**

Art	SF	CS	NATURE	TARIFS 2018 En €	NOUVEAUX TARIFS En €
			<b>LOCATION DE MATÉRIEL</b>		
			Barrières type vauban		
			Barrières hautes		
			Podium		
			Tables		
			Bancs		
			Chaises		
			Urne, isoloir		
			Grille		
			Panneaux d'affichage		
			Sonorisation, pupitre		
			Chapiteau, chalet, vitabri		
			Samia's		
			<b>LOCATION DE VÉHICULES</b>		
			- associations locales		
			- personnel municipal, élus		
			<b>BÂTIMENTS – REMPLACEMENT CLÉS OU BADGES</b>		
			Clés ou badges tous bâtiments (en cas de perte ou de casse)	gratuit	gratuit
				0,56	0,56
			<b>PUBLICITÉS ET AFFICHAGE SAUVAGES</b>		
7788	813	C1	enlèvement de tout affichage et support publicitaire non autorisés y compris fléchage	50,00	50,00
			<b>DÉCHETS SAUVAGES</b>		
7788	813	C1	mégots de cigarette, crachats, chewing-gum, déjections humaines ou animales.....	50,00	50,00
			poubelles, sacs plastique, emballages, papiers, journaux, cartons, ordures ménagères.....	100,00	100,00
			encombrants, pneus, mobiliers, déchets verts, insalubres, organiques, chimiques et/ou toxiques....	300,00	300,00

ANIMATION DE PROXIMITÉ et ÉCONOMIE COMMERCE

Art	SF	CS	NATURE	TARIFS 2018 En €	NOUVEAUX TARIFS En €
752	301	A2	<p>MISE A DISPOSITION DE VAISSELLE ET MOBILIER REDEVANCE POUR REMPLACEMENT EN CAS DE PERTE OU CASSE Foyer Municipal – Ancienne Mairie La Filature</p>		
752	905	B5			
			Assiette plate		
			Assiette creuse		
			Assiette à dessert		
			Verre ballon		
			Verre pyrex		
			Verre à bière		
			Verre flûte		
			Tasse à café		
			Bol Pyrex		
			Broc 1l pichet inox		
			Soupière		
			Plat ovale		
			Légumier		
			Couteau de boucher		
			Couteau de table		
			Fourchette à viande		
			Fourchette de table		
			Cuillère de table		
			Cuillère à café		
			Louche		
			Écumoire 12		
			Écumoire 16		
			Limonadier		
			Marmite ronde		
			Plaque à rôtir		
			Plateau de service		
			Planche à découper		
			Corbeille à pain		
			Linge de vaisselle		
			Cintres		
			Tables		
			Chaises		
			Cloison sur roulettes		
			Barre de sol inter-rangée		
			Chariot de transport		
			Chariot 3 plateaux		
				Valeur de remplacement sur présentation de facture	Valeur de remplacement sur présentation de facture

### 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Monsieur CHARLET rapporte :  
Mesdames, Messieurs,

*Préalablement au vote du Budget Primitif, le Débat d'Orientation Budgétaire permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer de sa situation économique et financière.*

*Le DOB inscrit dans la loi ATR de 1992 n'a pas de caractère décisionnel mais doit faire l'objet d'une délibération spécifique dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.*

*Le DOB est ainsi une étape obligatoire et constitue une formalité substantielle dans le cycle budgétaire.*

*L'article 107 de la loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit que le maire doit présenter à son organe délibérant, au cours des deux mois précédant l'examen du budget, un rapport décomposé comme suit :*

- *présentation des orientations budgétaires,*
- *des engagements pluriannuels envisagés,*
- *structure et gestion de la dette.*

*De plus, l'article 13 de la loi de Programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 pour les années 2018 à 2022, présente de nouvelles règles concernant le DOB, à savoir :*

- *l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,*
- *l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.*

*Conformément à l'article 14 du Règlement Intérieur, Madame le Maire, présente le document relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2019 et ouvre le débat.*

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 01/02/2019

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

## Sommaire

1	Préambule
5	Organisation de la procédure
6	Résultat
10	Fonctionnement évolution des principales recettes de gestion
13	Fonctionnement évolution des principales dépenses de gestion
15	Équilibre des grandes masses du budget
16	Financement des investissements
16	Potentiel d'investissement 2019 4 254 490 €
18	Investissement pluriannuel 2017/2020
19	Évolution de la dette
20	Évolution des ressources humaines
23	Annexes

## Préambule

**Solidarité et innovation forment la trame de ce DOB 2019.**

2018 a été une année de préparation de l'avenir et de consolidation.

**Préparation des années futures** à travers notamment les acquisitions réalisées en fin d'année 2018 en matière foncière, aux Forges notamment.

**Consolidation** dans la nouvelle organisation des services afin d'asseoir les modalités de fonctionnement réfléchies et mises en œuvre quelques mois auparavant.

**2019 sera à nouveau une année chargée en termes de lutte pour le maintien et le développement des services publics à la population et de projets et transformations pour construire la ville de demain.**

**Audincourt n'ira pas à l'encontre de ses convictions de fraternité et de solidarité.**

Dans un climat tendu de division entre les Français, avec des contraintes financières lourdes qui impactent les communes depuis plusieurs années, les élus souhaitent en premier lieu défendre le service public si important pour la population en général et plus particulièrement pour les jeunes, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, toutes celles et ceux qui souffrent pour différentes raisons de difficultés pour se déplacer ou qui subissent la fracture numérique.

**Continuer à offrir aux Audincourtois un projet, une vie meilleure, un espoir dans notre ville, telle est notre ambition.**

C'est pour ces raisons et pour ne pas altérer une nouvelle fois le pouvoir d'achat des Audincourtois, qu'Audincourt verra ses taux de fiscalité inchangés.

C'est un signe fort d'une prise en compte durable de ce soutien affiché aux plus modestes d'entre nous.

**Un choix réaffirmé depuis 1996 : ne pas augmenter la pression fiscale**

Cela représente un vrai effort, la traduction d'une volonté politique claire et sans ambiguïté.

Devant les réductions importantes de dotations ayant touché les collectivités locales ces dernières années, il aurait été facile d'augmenter les impôts, cela n'a pas été le cas grâce aux efforts conjugués des services et des élus pour une bonne maîtrise budgétaire.

**Cette volonté solidaire s'affiche à tous les niveaux.**

**Le tissu associatif**, si précieux à Audincourt, sera valorisé et aidé comme c'est le cas depuis plusieurs années. Ainsi, l'enveloppe des subventions sera maintenue au niveau de 2018 et les services de la ville continueront à aider et soutenir les associations dans leur fonctionnement quotidien.

Une enveloppe significative de travaux est d'ailleurs prévue à cet effet pour la réhabilitation du stade des cantons ou pour l'aménagement d'un quai pour le canoë kayak.

**Le secteur de l'enfance** fait aussi partie des priorités pour offrir à nos enfants les meilleures conditions de réussite possibles. Ainsi, les travaux d'informatisation dans les écoles se termineront et le groupe scolaire des Acacias verra son bâtiment subir des travaux importants d'isolation et de toiture. Ces travaux viendront compléter la montée en puissance des capacités d'accueil des restaurants scolaires.

L'année 2019 verra la concrétisation du partenariat engagé avec Néolia sur villa génération avec l'ouverture en septembre de ce nouveau lieu de résidence pour les personnes âgées avec une contribution active du CCAS dans l'animation et le fonctionnement de ce lieu de vie.

**Dans le domaine de la santé**, l'installation du centre de santé dans les ex locaux de la clinique Lucine est le plus parfait exemple de maintien des services publics. A l'heure où les médecins, généralistes ou spécialistes, quittent les campagnes et les villes moyennes, Audincourt se mobilise pour inverser la tendance.

**Pour continuer à faire d'Audincourt une ville attractive, la seconde ville du pays de Montbéliard, il faut être ambitieux et dynamique, continuer à ne pas subir la baisse des dotations et la morosité ambiante.**

**Le festival Rencontres et Racines**, fer de lance de la politique culturelle, verra son budget augmenter et ce, malgré les impositions sécuritaires de plus en plus strictes qui s'imposent aux festivals, pour lui donner un rayonnement encore plus large.

L'inauguration récente de la nouvelle médiathèque permettra à tous les lecteurs de trouver un cadre nouveau et propice à la lecture pour tous.

L'attractivité d'un territoire passe par un **centre ville dynamique**. C'est difficile, il ne faut pas s'en cacher. Nous avons tous en tête les commerces qui ferment dans les villes moyennes comme la nôtre. Personne n'échappe à cette transition sociétale portée par l'influence du numérique sur notre mode de vie.

**Pourtant, il y a de l'espoir. Notre politique interventionniste en terme notamment d'acquisitions foncières et d'inscription dans les dispositifs proposés par l'État en est la preuve concrète et pratique.**

Les acquisitions immobilières permettent d'offrir des garanties sur un commerce diversifié et de qualité répondant aux besoins des audincourtois et de ne pas faire subir aux éventuels porteurs de projet une pression locative déconnectée du marché.

L'inscription dans le programme « action coeur de ville » va bien au-delà du commerce. Il doit permettre la synchronisation et l'articulation des actions en centre ville en s'intéressant au logement, au développement économique, au transport, en un mot à la vie au centre ville.

Nous souhaitons donc bénéficier de ce programme et pouvoir en retirer les bénéfices pour notre ville.

**Le centre ville est important mais les différents quartiers d'Audincourt méritent toute notre attention.**

Ainsi, tous les quartiers de la ville bénéficieront d'aménagements divers dans le cadre de notre politique d'investissement.

Les Champs Montants avec l'aménagement du centre Saint Exupéry, les Forges avec l'aménagement urbain Perlinski, cour de l'Orangerie, le quartier Courbet au Pont du Gland.

**Ce sont ainsi 4 254 490 millions d'euros qui seront investis à Audincourt pour améliorer le confort, la sécurité de nos bâtiments et de nos voies.**

Ces investissements nécessaires seront toutefois réalisés en adéquation avec nos contraintes budgétaires et notre emprunt sera donc limité à 1 million d'euros garantissant ainsi une gestion saine de nos enveloppes financières.

Pour préserver cette qualité de vie à Audincourt, il convient d'ajouter 2 thématiques : **celle de la sécurité et du développement durable.**

Nous aspirons en effet tous à vivre dans une ville harmonieuse où la sécurité des uns et des autres doit être assurée. Ainsi, les effectifs de la police municipale bénéficient depuis quelques semaines d'un Centre de Supervision Urbaine rénové. Un audit en cours permettra par la même occasion de dresser un état des lieux complet de notre parc de caméras afin de le moderniser.

Le développement durable s'inscrit quant à lui en filigrane de l'ensemble de nos actions quotidiennes, dans les projets de développement ou de renouvellement urbain mais aussi dans les manifestations qui lui sont dédiées comme Campagne à la ville ou le marché du développement durable.

**Vous le voyez, Audincourt va vivre une année dense et riche.**

Certes, le DOB n'est que le reflet des orientations de la collectivité, elles seront affinées par le vote du budget dans quelques semaines mais ces orientations sont à la fois raisonnables, ambitieuses et généreuses.

Pour leur réalisation, les services de la collectivité vont évidemment être mis à contribution. Ils sauront répondre avec disponibilité, rigueur et envie comme cela a toujours été le cas.

**Mais notre personnel n'échappe pas aux souffrances quotidiennes de la vie. On le dit souvent, le travail ne protège plus totalement.**

C'est pour ces différentes raisons, qu'en accord avec les organisations syndicales, rencontrées début janvier, **les salaires des agents bénéficieront d'une revalorisation du régime indemnitaire et/ou d'une participation accrue de la ville à la participation à la mutuelle santé.**

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des propos tenus lors de la mise en place de la réflexion sur le RIFSEEP.

**Comme cela a été annoncé au début de ce propos, Audincourt sera donc aussi innovante et solidaire avec ses agents.**

**En conclusion**, il me paraît important de mettre en avant 4 points qui seront la marque d'Audincourt en 2019 et ce malgré les contraintes financières qui s'imposent à nous :

- une politique volontariste tournée vers le maintien et le développement des services publics,
- le soutien matériel et financier aux associations,
- une imposition inchangée depuis 1996 et un recours à l'emprunt stable générant un endettement qui nous place toujours en deçà des villes de même strate,
- une politique d'investissement ambitieuse et tournée vers l'avenir.

## Organisation de la procédure budgétaire

Préalablement au vote du Budget Primitif, le Débat d'orientation budgétaire permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer de sa situation économique et financière.

Étape essentielle de la procédure budgétaire, il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité et son organisation constitue une formalité substantielle.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, leurs EPA et leurs groupements.

Ainsi et en cas d'absence de débat d'orientation budgétaire : toute délibération relative à l'adoption du Budget Primitif est illégale (*CAA Marseille, 19/10/1999, Commune de Port la Nouvelle*).

Selon la jurisprudence, la tenue du débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (*TA Versailles, 28/12/1999, Commune de Fontenay-le-fleury*).

Le débat d'orientation budgétaire ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget (*TA de versailles, 16/03/01 – M. Lafond c/ Commune de Lisses*).

Le rapport doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante en vue du DOB, au minimum 5 jours avant la réunion.

La délibération, quant à elle, est obligatoire et permet de prendre acte de la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie.

L'article 107 de la loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit que le maire doit présenter à son organe délibérant, au cours des deux mois précédent l'examen du budget, un rapport décomposé comme suit :

- présentation des orientations budgétaires,
- des engagements pluriannuels envisagés,
- structure et gestion de la dette.

De plus, l'article 13 de la loi de Programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 pour les années 2018 à 2022, présente de nouvelles règles concernant le DOB, à savoir :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

De fait il n'y aura pas de Budget Supplémentaire puisque le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2018 sera inscrit dès le BP.

Par contre, le Conseil Municipal pourra adopter des décisions modificatives en fonction de l'avancée des projets tout au long de l'année.

Concomitamment au BP 2019 vous sera donc présentée une délibération portant sur la stratégie d'emprunt de la ville.

### **Le calendrier budgétaire 2019 sera le suivant ↗**

- Débat d'orientation budgétaire en février
- Budget primitif 2019 en avril
- Compte administratif 2018, en adéquation avec le Compte de Gestion du Trésorier, en avril
- Et éventuellement, en cours d'exercice, si nécessaire, adoption de décisions modificatives équilibrées.

## Le résultat provisoire 2018

### 1) La capacité d'autofinancement

L'exercice 2019 dégage un résultat provisoire de 2 050 464 euros.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA Provisoire 2018
<b>dépenses</b>				
011 charges à caractère général	3 524 818	3 573 259	3 753 675	3460 196
012 charges de personnel et frais assimilés	9 178 924	9 089 583	9 260 096	8954 679
014 atténuations de produits (FPIC <sup>°</sup> )	204 878	305 955	272 386	0
65 autr charges de gestion courante	1 538 052	1 600 991	1 511 897	1651 241
66 charges financières	391 506	360 309	321 015	294 458
67 charges exceptionnelles	49 619	34 530	32 015	30 807
68 dotations aux provisions*	4 000	44 000	25 000	5 000
<b>total dépenses</b>	<b>14891 797</b>	<b>15008 627</b>	<b>15176 227</b>	<b>14396 381</b>
<b>Total dépenses hors provisions</b>	<b>14887 797</b>	<b>14964 627</b>	<b>15151 227</b>	<b>14391 381</b>
<b>recettes</b>				
013 atténuation de charges	366 315	339 434	378 163	303 533
70 produits services, domaine et ventes divers.	902 932	1 086 134	1 020 502	1061 173
73 impôts et taxes	11 594 250	11 520 521	11 607 349	11 568 457
74 dotations et participations	5 216 893	4 689 462	4 470 593	4409 253
75 autr produits de gestion courante	524 080	483 024	492 378	560 333
76 produits financiers	112	109	0	673
77 produits exceptionnels	323 198	416 068	382 010	280 807
-775 produits des cessions d'immo.*	-304 249	-293 236	-307 804	-215 710
78 reprise sur provisions*	4 000	44 000	25 000	5 000
<b>total recettes</b>	<b>18931 780</b>	<b>18578 752</b>	<b>18376 014</b>	<b>18189 228</b>
<b>Total recettes hors provisions, cessions</b>	<b>18623 531</b>	<b>18241 516</b>	<b>18043 210</b>	<b>17968 518</b>
<b>CAF brute</b>	<b>3735 734</b>	<b>3276 889</b>	<b>2891 983</b>	<b>3577 137</b>
1641	1 332 619	1 298 605	1 340 822	1402 732
<b>CAF nette</b>	<b>2403 115</b>	<b>1978 284</b>	<b>1551161</b>	<b>2174 405</b>

Source : site gouvernemental des collectivités locales,  
Ministère du budget des comptes publics et de la FP

\*non comptabilisés

**CAF brute** = recettes réelles de fonctionnement, hors reprises sur amortissements et provisions et produits des cessions d'immobilisations - dépenses réelles de fonctionnement, hors dotations aux amortissements et aux provisions

**CAF nette** = CAF brute - remboursement en capital de la dette

La capacité d'autofinancement (CAF) brute permet de mesurer la capacité de la Ville à financer, sur ses ressources propres de fonctionnement, les investissements et les remboursements de la dette en capital. La CAF nette correspond à la CAF brute diminuée du capital de la dette.

L'évolution de la capacité d'autofinancement est impactée par :

- une baisse constante des recettes sur la période,
- une maîtrise des dépenses,
- une année 2018 favorable (charge de la dette impactée par des taux d'intérêt très bas, un hiver 2017/2018 clément, une optimisation des achats).

## 2) L'analyse du résultat prévisionnel 2018

En dépenses réelles, la comparaison entre les inscriptions budgétaires (BP + DMs) et le CA provisoire 2018 fait apparaître une dépense effective inférieure de 964 381 € par rapport aux inscriptions budgétaires prévisionnelles.

Cette somme se répartit de la manière suivante ▼

### Chap 011 « charges à caractère général », **delta de 334 108 euros**

Il regroupe un ensemble de dépenses de gestion des services fluctuants et estimatives pour la plupart.

L'inscription budgétaire est prudente compte tenu des incertitudes liées à différents facteurs non maîtrisables (coût des matières premières, des fluides,... de la rigueur hivernale...).

De plus, le budget alloué à l'achat de sel de déneigement n'a pas été utilisé pour cette année, ayant été inscrit en budget primitif afin de faire face à l'hiver et de réapprovisionner le stock.

L'optimisation des achats nous permet de réaliser des économies importantes sur l'année, le processus de rationalisation des achats engagé par la commune produit les effets escomptés, en matière de contrats d'assurances ou d'achats divers.

### Chap 012 « charges de personnel », **delta de 295 321 euros**

Lors du DOB 2018, il était précisé que le niveau de réalisation pour l'année 2018 devrait s'approcher du niveau du réalisé 2016.

En effet, en 2017, le chapitre 012 a connu une hausse par rapport à 2016, Cette hausse ayant revêtu un caractère ponctuel lié à la réorganisation des services et aux périodes de tuilages qui ont été nécessaires, à une indemnité de départ et au GVT fortement touché en 2017 par la refonte des grilles indiciaires.

En 2018, et compte tenu notamment des facteurs énoncés ci-dessus, le chapitre est en baisse par rapport à 2017 et compte tenu également d'une baisse des cotisations URSSAF.

Néanmoins, l'inscription reste prudente et stable d'une année sur l'autre.

### Chap 65 « autres charges de gestion courante », **delta de 60 471 euros**

Cet écart sera revu à la baisse au moment du CA 2018 suite aux dernières écritures de fin d'exercice.

### Chap 66 « charges financières », **delta de 105 542 euros**

L'inscription des crédits sur ce chapitre doit permettre de faire face aux éventuelles augmentations des taux d'intérêt de nos emprunts variables.  
L'emprunt Dexia, indexé sur le taux Euribor extrêmement bas lui aussi, et l'inflation française, ne présente toujours aucun risque.

### Chap 67 « charges exceptionnelles », **delta de - 9 807.43 euros**

### Chap 022 « dépenses imprévues » **solde 178 746 euros**

Cette ligne est alimentée de manière régulière aux différents BPs. Elle doit permettre de faire face à des dépenses non prévisibles en début d'exercice.

Aucune dépense ne peut être mandatée sur cette ligne ; elle ne sert qu'à alimenter les lignes de dépenses réelles votées lors des décisions modificatives.

**Le total des dépenses réelles du CA 2018 est donc inférieur de 964 381 euros à la prévision budgétaire.**

En recettes réelles, la comparaison entre les inscriptions budgétaires (BP + DMs) et le CA 2018 fait apparaître un montant de recettes réelles de gestion des services supérieur de **431 252 €** à la prévision.

Chap 013 « atténuation de charges » **delta de - 30 367 euros**

Ce chapitre regroupe les différents remboursements RH sur les rémunérations, la sécurité sociale et la prévoyance ; il est donc fluctuant, plus ou moins important selon les années et les aléas des personnels ce qui le rend difficilement prévisible.

Chap 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses » **delta de 66 382 euros.**

Certaines lignes de ce chapitre sont relativement constantes d'année en année alors que d'autres sont plus variables ; les redevances et droits des services à caractère culturel dépendent, par exemple, au nombre d'entrées aux manifestations, notamment pour la plus importante d'entre elles, Rencontres et Racines.

*Evolution du chapitre*

2016	2017	2017	2018
1086 136	992 278	1020 414	1061 173

Chap 73 « impôts et taxes » **delta de 58 349 euros**

Le CA Provisoire 2018 affiche des recettes supérieures aux prévisions budgétaires qui restent toujours extrêmement prudentes.

Le chapitre affiche une variation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière suite à la dernière notification pour un montant de 24 730 €.

La taxe additionnelle droits de mutation, quant à elle, est en hausse de 34 377 €, fluctuant en fonction du nombre de transactions immobilières notamment.

Chap 74 « dotations et participations » **delta de 157 681 euros**

Ce résultat est en hausse essentiellement en raison des subventions (Enfance, Culture, Sports,...).

Chap 75 « autres produits de gestion courante » **delta de 116 438 euros**

Le chapitre 75 regroupe les revenus des immeubles et les charges refacturées.

L'écart s'explique par l'anticipation, au stade du Budget Primitif, du déménagement de Sollicités auquel s'ajoute l'installation de nouveaux commerces (tels que la Boîte à cheveux, SAS Morel,...).

Chap 77 « produits exceptionnels » **delta de - 62 097 euros**

Ce chapitre regroupe des remboursements dus aux sinistres notamment.

**Le total des recettes réelles de gestion des services constatées au CA Provisoire 2018 est supérieur de 431 252 € à la prévision budgétaire.**

Le solde du résultat correspond à des opérations d'investissement différées notamment :

- 260 000 euros de dépenses imprévues non consommées,
- 100 000 euros de crédits d'acquisitions différés notamment sur des projets en cours de finalisation comme le renouvellement de logiciels ou les frais notariés associés aux acquisitions,
- Des ouvertures de plis favorables,
- Des projets d'aménagement en cours de finalisation à réinscrire au BP 2019.

## Evolution des principales recettes de gestion des services

Cadrage proposé pour 2019 → 17 446 000 €

(17 378 080 € au BP 2018)

		CA 2016	CA 2017	CA Provisoire 2018	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
chap 74	Dotation globale de fonctionnement	1 769 629	1445 142	1 358 509	1450 000	1 358 509	1 358 509	1 358 509
chap 74	Dotation de solidarité urbaine	1 018 566	1107 108	1 162 169	1110 000	1 150 000	1 150 000	1 150 000
		2 788 195	2552 250	2 520 678	2560 000	2 508 509	2 508 509	2 508 509
chap 73	Fiscalité directe	5 549 199	5571 590	5 621 528	5551 125	5621 528	5621 528	5621 528
chap 74	Compensation Etat fiscalité à partir de 2011=compensations d'exonération (TH/TFB/TFNB/dot. unique spécifique TP)	403 159	491 767	512 583	376 923	512 583	512 583	512 583
chap 73 et 74	à partir 2011=DCRTP+FNGIR(*)	403 724	403 724	403 440	403 724	364 313	364 313	364 313
		6 356 082	6467 081	6 537 551	6331 772	6498 424	6498 424	6498 424
	FDPTP	42 410	39 377	32 953	0	0	0	0
		6 398 492	6506 458	6 570 504	6331 772	6 428 021	6 428 021	6 428 021
chap 73	PMA : Attributions de compensations + DSC	5 229 335	5215 420	5 212 929	5 217 913	5 217 913	5 217 913	5 217 913
		14 416 022	14274 128	14 304 111	14109 685	14224 443	14224 443	14224 443

### Evolution des dotations d'Etat DGF et DSU → inscriptions en légère baisse par rapport à la notification 2018 → 2 508 509 €

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2020 fixant la trajectoire des finances publiques pour les collectivités locales détermine l'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.

Les Prélèvements sur Recettes de l'Etat (PSR) sont considérés comme une rétrocession directe d'une partie des recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales en vue de couvrir les charges leur incombant.

L'enveloppe de la DGF devrait être stable pour 2019, conformément au principe de stabilité des concours financiers affirmé par l'Etat, hors certains ajustements opérés.

Toutefois, des changements sont à noter par rapport aux lois de finances précédentes : en 2019, le financement des mesures d'ajustement est réalisé uniquement au sein de l'enveloppe normée.

#### Evolution de la DGF

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA Provisoire 2018	BP 2019
Montant	2 212 016	1 769 629	1 445 142	1 358 509	1 358 509
variation annuelle		-442 387,00	- 324 487	- 86 633	0
variation en %		-25,00	-22,45	- 6,38	0

La DGF représentait 15.18 % des recettes de gestion en 2013 ; en 2018 elle ne représente plus que 7,8 %.

Quant à la DSU, et après la réforme de 2017 modifiant les critères de calcul et supprimant la DSU cible, la loi de finances pour 2019 prévoit une enveloppe identique à 2018. Dans ce contexte, il est ainsi proposé d'inscrire 1 150 000 €.

## Evolution de la fiscalité et compensations

➔ 6 492 679 €

		BP 2017	etat 1288 2017 BP 2018	ETAT 1288 2018	etat 1288 2018 BP 2019
Taxe d'habitation	<b>Base BP</b>	<b>15 975 170</b>	<b>15 309 272</b>	<b>15 423 580</b>	<b>15 423 580</b>
	taux	15,96 %	15,96 %	15,96 %	15,96 %
	produit	2 549 637	2 443 360	2 461 675	2 461 675
	compensations	402 203	339 494	486 009	
Taxe foncier bâti	<b>Base BP</b>	<b>14 823 770</b>	<b>14 998 133</b>	<b>15 209 792</b>	<b>15 209 792</b>
	taux	20,66 %	20,66 %	20,66 %	20,66 %
	produit	3 062 591	3 098 614	3 144 439	3 144 439
	compensations	38 536	37 429	26 322	
Taxe foncière non bâtie	<b>Base BP</b>	<b>50 000</b>	<b>53 764</b>	<b>55 139</b>	<b>55 139</b>
	taux	17,02 %	17,02 %	17,02 %	17,02 %
	produit	8 510	9 151	9 385	9 385
	compensations	343		252	
<b>Total recettes fiscales hors compensations</b>		<b>5 620 738</b>	<b>5 551 125</b>	<b>5 615 499</b>	<b>5 615 499</b>
<b>total CA</b>					
<i>compensations (TH/TFB/TFNB)</i>		<i>441 082</i>	<i>376 923</i>	<i>512 583</i>	<i>512 583</i>
<i>compensations (</i>	<i>avant réforme TP</i>				
	<i>2011 - dotation unique spécifique TP</i>				
<b>Totaux compensations</b>		<b>441 082</b>	<b>376 923</b>	<b>512 583</b>	<b>512 583</b>
	Fond départemental de péréquation				
	<b>DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la TP)</b>	<b>139 127</b>	<b>139 127</b>	<b>139 127</b>	<b>100 000</b>
	<b>GIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)</b>	<b>264 597</b>	<b>264 597</b>	<b>264 597</b>	<b>264 597</b>
		403 724	403 724	403 724	364 597
<b>Total fiscalité directe et compensations</b>		<b>6 465 544</b>	<b>6 331 772</b>	<b>6 531 806</b>	<b>6 492 679</b>

Depuis 2018, la revalorisation des bases de fiscalité est indexée sur l'inflation, est ainsi calculée à partir du rapport d'évolution de l'indice des prix à la consommation (ICPH) ; pour 2019, il sera égal à 2,17 %.

La LFI 2018 a acté la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables et le prolongement des mesures de dégrèvements et d'exonérations.

La LFI 2019 prévoit également plusieurs mesures pour les particuliers dont la suppression de la deuxième tranche de la taxe d'habitation.

De ce fait, l'impact sur les collectivités n'est pas sans conséquence financière. Le Gouvernement précise, que pour les contribuables exonérés, la perte de recettes de TH sera entièrement compensée au profit des collectivités.

Cependant, en ce qui concerne les contribuables nouvellement exonérés, le coût de la mesure sera supporté partiellement par les collectivités.

**En conclusion et dans un climat incertain, pour 2019, l'inscription du poste fiscalité et compensations est très prudente et ainsi sera identique au réalisé 2018.**

**Il est proposé de ne pas augmenter nos taux de fiscalité en 2019 ; ils sont donc inchangés depuis plus de vingt ans grâce à notre volonté de maîtriser nos dépenses, notre prudence dans la gestion des ressources humaines et notre réactivité dès l'annonce des baisses de dotations.**

Les inscriptions des dotations au titre de la compensation de la TP :

- la DCRTP (*dotation de compensation de réforme de la TP*) : en tant que variable d'ajustement pour 2019, la minoration de la DCRTP du bloc communal sera à prévoir. Ainsi l'inscription sera revue à la baisse (BP 2019 : 100 000 €).

Les compensations de TH, de TF ont été inscrites pour un montant identique à la notification de l'état 1288 pour 2018.

Cependant, la dotation unique spécifique TP est amenée à disparaître, nous proposons de ne pas l'inscrire.

**Les crédits correspondant à l'attribution de compensation taxe professionnelle de PMA et de la Dotation de Solidarité Communautaire → 5 217 913 €**

Le Conseil Municipal a délibéré sur les évolutions du pacte financier et fiscal de solidarité qui consacre la solidarité financière du nouveau territoire et plus spécifiquement les modifications du FPIC (Fonds de Péréquation intercommunale et communale).

Notre commune était théoriquement exonérée, comme la ville de Montbéliard de contribution au FPIC, ces deux communes, étant considérées comme défavorisées par les critères socio-économiques définis par la loi de Finances de 2017. Pour mémoire, en 2017, Audincourt a versé 272 386 €.

La non-participation au FPIC des deux plus grandes communes de l'Agglomération et une baisse de la participation des 27 autres communes de l'ex-agglomération auraient été en outre un signe défavorable à la construction de la nouvelle agglomération.

Audincourt a participé ainsi à l'effort de solidarité à hauteur de 100 783 € pour l'année 2018, sous forme de versement d'un fonds de concours.

Pour 2019, les données ne sont pas encore connues. Le FPIC est inscrit en dépense.

**Autres recettes → 3 226 899 €**

Sont comptabilisées ici les autres recettes de la collectivité, produits des services et du domaine, redevances d'utilisation du domaine public, taxes additionnelles sur droits de mutation, subventions et participations, TLPE, revenus des immeubles...

Certaines de ces recettes, sont fluctuantes et parfois imprévisibles, comme la taxe sur les droits de mutation, les droits d'entrée des manifestations par exemple, d'autres par contre comme les loyers sont relativement stables.

L'inscription 2019 est stable par rapport à l'inscription du BP 2018.

## Evolution des principales dépenses de gestion des services

Cadrage envisagé pour 2019 → 14 873 000 € (14 840 080 € au BP 2018)

### Chapitre 011 Charges à caractère général → 3 700 000 €

Ce chapitre correspond aux fluides, aux achats de fournitures et de prestations nécessaires au fonctionnement de la collectivité. Il est donc sensible puisqu'il regroupe des lignes impactées directement par l'évolution des coûts des matières premières, des fournitures et des services.

La consommation relative aux fluides représente 25% du chapitre 011, il est ainsi essentiel d'y apporter une attention toute particulière, de poursuivre le travail déjà engagé de sensibilisation et de contrôle des consommations des différents bâtiments communaux et de pérenniser nos efforts en matière d'économie d'énergie.

Dans le même temps, notre effort de maîtrise des coûts et de rationalisation des achats s'exécute par la mise en concurrence des opérateurs économiques, permettant ainsi de réaliser des économies non négligeables tels que les assurances pour 2019.

Pour 2019, l'inscription des dépenses du chapitre 011 est donc revue à la baisse grâce aux efforts de rationalisation des dépenses tout en conservant une marge de manœuvre suffisante pour absorber d'éventuelles hausses des prix ou des besoins durant l'année (sel de déneigement, contrats de maintenance, fluides,...).

A noter également que pour 2019, nous revaloriserons au moment du Budget Primitif en dépenses et en recettes dans des proportions équivalentes le budget alloué au Festival Rencontres et Racines (estimé à 75 000 €).

### Chapitre 012 Charges de personnel et assimilé → 9 250 000 €

Inscription au BP 2019 identique au BP 2018.

Lors du DOB 2018, il était précisé que le niveau de réalisation pour l'année 2018 devrait s'approcher du niveau du réalisé 2016.

En effet, en 2017, le chapitre 012 a connu une hausse par rapport à 2016, Cette hausse ayant revêtu un caractère ponctuel lié à la réorganisation des services et aux périodes de tuilages qui ont été nécessaires, à une indemnité de départ et au GVT fortement touché en 2017 par la refonte des grilles indiciaires.

En 2018, et compte tenu notamment des facteurs énoncés ci-dessus, le chapitre est en baisse par rapport à 2017 et compte tenu également d'une baisse des cotisations URSSAF.

Certaines mesures décrites page 20 ont un impact sur le niveau de réalisation du chapitre, l'inscription reste donc large et stable d'une année sur l'autre.

### Chapitre 014 Atténuation de produits → 273 000 €

Ce chapitre ne comporte qu'une seule ligne de dépense, celle du FPIC (fonds de péréquation intercommunale et communale). Cette dépense participe de la péréquation horizontale ; elle est calculée au niveau de l'agglomération.

En 2018, notre commune a été exonérée de la contribution au FPIC, étant considéré comme commune défavorisée par les critères socio-économiques définis par la loi de Finances pour 2017.

Pour 2019, les données ne seront pas encore connues, ainsi nous maintenons l'inscription au FPIC.

## Chapitre 65 Autres charges de gestion courante ➔ 1 650 000 €

Dans cette rubrique sont comptabilisés, entre autres, certaines indemnités du personnel, les frais de formation, les subventions aux associations loi 1901, au CCAS et à la Caisse des Ecoles ainsi que les admissions en non valeur...

Les subventions aux associations sont stabilisées conformément à l'engagement du Conseil Municipal.

Par ailleurs, la commune s'est également engagée avec l'association Agir Ensemble pour Notre Santé dans le cadre de l'ouverture d'un centre de santé à Audincourt.

Le conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour la participation de la commune aux frais de fonctionnement à hauteur de 25 000 €.

En tant que vecteur essentiel de développement de notre territoire, les élus et les services ont mené un travail commun afin que pour 2019, nous développons une réflexion sur la redynamisation du centre ville.

De ce fait, l'inscription au BP 2019 sera en hausse d'environ 100 000 € par rapport au BP 2018.

## Equilibre possible des grandes masses du budget

### Budget de fonctionnement

Charges de personnel	9 250 000
Charges de fonctionnement et dép. imprév.	5 572 000
Charges financières (intérêt de la dette)	400 000
Atténuation de produits (fpic)	273 000
Charges exceptionnelles	30 000
Dotations aux provisions	20 000
<b>Virement à la section d'investissement/amort</b>	<b>1 901 000</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>17 446 000</b>

Dotations Etat (DGF, DSU)	2 508 509
Dotations PMA	5 217 913
Fiscalité et compensations	6 492 679
Autres recettes de fonctionnement	3 226 899
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>17 446 000</b>

### Budget d'investissement

<b>Potentiel d'investissement</b>	<b>4 254 490</b>
Remboursement du capital de la dette	1 500 000
Autres dépenses	278 974
Dotation aux provisions	20 000
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>6 053 464</b>

FCTVA/TLE/amendes de police	750 000
Subventions/autres recettes	332 000
Emprunt	1 000 000
Dotations aux provisions	20 000
<b>Virement de la section fonctionnement/amort/ordre</b>	<b>1 901 000</b>
Résultat n-1	2 050 464
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>6 053 464</b>

## Potentiel d'investissement 2019

Cadrage envisagé pour 2019 → 4 254 490 €

### Poursuivre le programme de mise en accessibilité des bâtiments municipaux

Accessibilité des bâtiments communaux 50 000

**Poursuite des aménagements de quartier et accompagnement sur le quartier courbet et sur le quartier des forges des investissements réalisés par Néolia en matière d'isolation des immeubles.**

#### Quartier centre ville

Aménagement rue de Belfort tranche 1 260 000

2019 tranche 1 démolition et enfouissement des réseaux	260 000
2020 tranche 2 aménagement de voirie	396 000

Aménagement Rue Girardot – Cantons Tranche 2 610 000

2018 tranche 1 rue girardot	893 000
2019 tranche 2 enfouissement des réseaux et partie rue des cantons entre la rue Girardot et la rue du Stand	610 000
2020 tranche 3 Aménagement des Acacias et la rue Lazare Bickart	534 000

Rue des Arbues entre la rue des Acacias et la rue Lazare Bickart 534 000

Aide aux devantures 15 000

Plan de jalonnement 40 000

#### Quartier des Champs Montants

Parking avenue du 8 mai 52 000

Parking rue des Champs de l'Essart 30 000

Aménagement centre Saint-Exupéry 200 000

#### Quartier des Forges

Aménagement Urbain Perlinski / cour de l'orangerie 150 000

Rue des Cités Humann 76 000

Maitrise d'œuvre réhabilitation cathédrale industrielle 45 000

#### Quartier du Pont de Gland

Aménagement du quartier courbet tranche 1 106 000

2019 tranche 1 relocalisation des activités et démolitions	106 000
2020 tranche 2 Aménagement des espaces extérieurs	250 000

Etude d'aménagement de la rue de Seloncourt 50 000

## Programme d'entretien du patrimoine bâtiments et voirie

### Travaux Bâtiments/sport

Réhabilitation sur le stade des Cantons <i>vestiaires, arrosage du stade</i>	420 000
Aménagement local tennis	12 000
Aménagement quai canoé/cayak	40 000

### Travaux Bâtiments/Ecoles

Travaux d'informatisation	48 000
Toiture et isolation extérieure groupe scolaire Acacias	360 000

### Travaux Bâtiments/ Divers

Chaufferie	90 000
Sécurité des bâtiments et aménagement divers	149 490

### Travaux de voirie

Travaux de voirie	499 000
Eclairage public	70 000
Mobilier urbain - jeux	15 000
Plantations diverses	4 000
Vidéosurveillance	100 000

### Urbanisme inscription courante

Acquisitions	400 000
Forêt / autres	10 000

### Acquisitions liées au fonctionnement des services

Informatique	110 000
Véhicules,	40 000
Equipements	130 000
Equipements des écoles	20 000

---

# Pluriannuel d'investissement

Direction générale	DOB 2018		BP 2019		BP 2020		BP 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
SERVICES								
Dépenses imprévues	163 919		200 053		200 000		200 000	
FCTVA/ tle/ Amendes de police	50 000	550 000	78 920	750 000		650 000		650 000
Opération ordre	20 000	520 000	20 000	650 000	20 000	650 000	20 000	650 000
complément virement lié au résultat		2 256 919		2 050 464		1 500 000		1 500 000
Emprunt	1 420 000	1 000 000	1 500 000	1 000 000	1 519 709	1 000 000	1 539 049	1 000 000
Virement section fonct.-> invts.		1 380 000		1 271 000		1 271 000		1 271 000
<b>TOTAUX</b>	<b>1 653 919</b>	<b>5 706 919</b>	<b>1 798 973</b>	<b>5 721 464</b>	<b>1 739 709</b>	<b>5 071 000</b>	<b>1 759 049</b>	<b>5 071 000</b>
Rue Louis Garnier	200 000							
Centre ville (temple 2018) rue de Belfort	63 000		260 000		396 000			
Aménagement quartiers	250 000		106 000		250 000		250 000	
vidéo protection	73 000		100 000					
Aménagement nouveaux quartiers des cantons	600 000		610 000		264 000			
Aménagement rue de seloncourt			50 000		100 000		400 000	
Accessibilité bâtiments publics	100 000		50 000		50 000		50 000	
Aménagement quartier des forges	200 000		195 000		400 000		400 000	
Rénovation de la bibliothèque	190 000							
Travaux dans les écoles	420 000		408 000		250 000		300 000	
divers	39 000	27 000						
Acquisition, matériel, outillage, véhicule, informatique	310 000	-	300 000		300 000		300 000	
Acquisitions/cessions terrains et bâtiments	1 000 000	400 000	400 000	100 000	250 000	100 000	250 000	100 000
Travaux d'entretien PIT	360 000		268 960		260 000		260 000	
Travaux de voirie et d'entretien du patrimoine	965 000	90 000	1 506 531	232 000	1 011 291	100 000	1 301 951	100 000
<b>TOTAUX</b>	<b>4 570 000</b>	<b>517 000</b>	<b>4 254 491</b>	<b>332 000</b>	<b>3 531 291</b>	<b>200 000</b>	<b>3 511 951</b>	<b>200 000</b>
<b>Total général</b>	<b>6 223 919</b>	<b>6 223 919</b>	<b>6 053 464</b>	<b>6 053 464</b>	<b>5 271 000</b>	<b>5 271 000</b>	<b>5 271 000</b>	<b>5 271 000</b>

## Evolution de la charge de la dette et des annuités

Il s'agit de l'évolution de l'ensemble des emprunts mobilisés, et d'une prévision de recours à l'emprunt en adéquation avec le pluriannuel d'investissement proposé.

Lors du prochain vote du BP vous sera présentée, comme l'année dernière, une délibération portant sur le recours à l'emprunt 2018 et accordant une délégation annuelle au Maire. Cette délibération reprendra, en détail, la structure de la dette ainsi que son classement en fonction de la typologie mise en place par la charte de bonne conduite "Gissler".

Elle fera également un point plus particulier sur l'évolution des emprunts autres qu'à taux fixes.

L'emprunt 2018 a été contracté auprès du Crédit Mutuel qui nous a consenti un taux fixe de 1.23 %.

En 2019, il est prévu de recourir à un emprunt de 1 000 000 € dont 300 000 € consacrés à l'école des Acacias dans le cadre de la politique d'économie d'énergie.

**Les taux fixes obtenus ces dernières années ont été et sont toujours un atout pour notre politique d'investissement.**

Evolution de la dette					prévisionnel		
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 1er janvier	11 900 322	11 867 608	11 549 004	11 526 181	11 110 449	10 927 015	10 467 306
Amortissement	1 352 619	1 293 605	1 340 823	1 416 347	1 483 434	1 519 709	1 539 049
Nouvel emprunt *	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	700 000	1 000 000	1 000 000
emprunt "économie d'énergie" emprunt 2011 de 2 000 000 € emprunt 2009 de 2 000 000 €	300 000		300 000		300 000		
Encours au 31 décembre	11 867 608	11 569 024	11 526 181	11 110 449	10 927 015	10 467 306	10 158 124
Intérêt	389 295	373 453	336 413	309 577	281 827	265 467	246 217
annuité	1 751 914	1 472 055	1 677 236	1 725 924	1 765 261	1 785 178	1 785 260
recours à l'emprunt	1 300 000	1 000 000	1 300 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
taux	1,35	0,90	1,09	1,23	2,00	2,30	2,30

## Evolution des ressources humaines

Le chapitre 012 « charges de personnel et assimilé », qui regroupe notamment les rémunérations et les indemnités, les cotisations URSSAF, ASSEDIC et Caisses de retraite est le chapitre le plus conséquent de la section de fonctionnement.

Il est donc important d'en maîtriser l'évolution en intégrant les évolutions réglementaires, les évolutions naturelles de carrières et en poursuivant la réflexion sur l'organisation des services en adéquation avec l'évolution des besoins en matière de service public.

Pour mémoire, les mesures qui ont eu un impact au niveau de la rémunération en 2018 ont été les suivantes :

- baisse de la cotisation URSSAF,
- augmentation de la CSG et mise en place de l'indemnité compensatrice,
- instauration du jour de carence.

## Les dépenses de personnel

		2 015	2 016	2 017	2018
<b>012</b>	Charges de personnel et frais assimilés	9 178 924	9 089 584	9 260 096	8 954 679
<b>6216</b>	Personnel affect GFP rattaché	0	0	0	0
<b>6218</b>	Autre personnel extérieur	161 563	148 547	167 303	175 862
<b>6331</b>	Versement de transport	89957	87761	88 402	86 716
<b>6332</b>	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	24965	24379	24 556	24 104
<b>6333</b>	Part emp à la form prof cont	731	910	739	794
<b>6336</b>	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	105572	98856	101428	99 280
<b>6338</b>	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.	0	0	0	0
<b>64111</b>	Rémunération principale	3 971 031	3 863 649	3 895 189	3 863 180
<b>64112</b>	NBI, SFT & indem de Residence	90 584	87 390	86 600	89 163
<b>64118</b>	Autres indemnités	1 027 610	1 020 128	1 096 079	1 053 394
<b>64131</b>	Rémunération non titulaires	746 449	846 977	911 874	827 172
<b>64138</b>	Autres indemnités	137 717	138 879	139 720	131 978
<b>64162</b>	emplois d'avenir	56 697	56 513	0	0
<b>64168</b>	autres emplois d'insertion	89 429	64 363	45 480	35 737
<b>6417</b>	Rémunérations des apprentis	8 570	0	0	4 067
<b>6451</b>	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	962 446	974 437	997 047	919 083
<b>6453</b>	Cot. aux caisses de Ret.	1 293 079	1 252 963	1 280 306	1 249 778
<b>6454</b>	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	58 998	65 177	65 804	46 566
<b>6455</b>	Cot. pour assurance du Pers.	309 615	309 681	308 331	298 459
<b>6456</b>	Vers.au F.N.C.du Supp.familial	22 994	26 539	27 530	27 779
<b>6458</b>	cot aux autres org soc	15 362	17 406	17 502	17 998
<b>6475</b>	Médecine du travail, pharmacie	4 394	5 029	6 206	3 569
<b>64831</b>	Indemnité aux agents	0	0	0	0
<b>64832</b>	Cont.au Fds de Comp. de CPA	0	0	0	0
<b>6488</b>	Autres charges	1 164	0	0	0

Le CA provisoire 2018 est de 8 954 679 € pour le chapitre 012.

## Les effectifs

L'effectif des personnels permanents a évolué comme suit

	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019
<b>Emplois fonctionnels</b>	2	2	3	3	3
<b>Filière administrative</b>	46	43	42	44	46
<b>Filière technique</b>	97	96	93	89	92
<b>Filière médico-sociale</b>	32	31	29	26	28
<b>Filière animation</b>	12	12	12	13	13
<b>Filière culturelle</b>	6	6	6	4	4
<b>Filière sportive</b>	1	1	1	0	0
<b>Filière police/ASVP</b>	4	3	6	8	6
<b>Agents de sécurité école</b>	9	9	8	8	7
<b>total</b>	<b>209</b>	<b>203</b>	<b>200</b>	<b>195</b>	<b>199</b>
<b>Contrats aidés/autres</b>	8	9	7	2	3
<b>Total général</b>	<b>217</b>	<b>212</b>	<b>207</b>	<b>197</b>	<b>202</b>

Pour 2018, l'effectif a varié de la façon suivante :

- 15 personnes ont quitté la collectivité (départ en retraite, mutation, ou autres mouvements)
- 20 personnes ont intégrés la collectivité (recrutement, stagiairisation,...).

Pour 2019, 7 personnes devraient partir en retraite dont certaines ont déjà été remplacées et 4 recrutements sont en cours.

## L'évolution des rémunérations

Diverses mesures auront un impact sur les rémunérations en 2019 :

- le report au 1<sup>er</sup> janvier 2019 des reclassements prévus au 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le cadre du Protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR),
- le report au 01<sup>er</sup> février 2019 du passage en catégorie A des éducatrices de jeunes enfants et des assistants sociaux prévu initialement au 01<sup>er</sup> février 2018,
- les évolutions des cotisations sociales,
- l'actualisation de l'indemnité compensatrice de hausse de la CSG instaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- le prélèvement à la source,
- la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP et du glissement vieillesse technicité (GVT).

Par ailleurs, la réorganisation des services entamée il y a plusieurs mois a permis la mise en place d'une nouvelle dynamique de travail. Des efforts ont été réalisés par les agents.

Le RIFSEEP offre la possibilité d'une augmentation du régime indemnitaire récompensant ces efforts.

Une enveloppe sera donc dédiée à cet effet, elle sera à la fois significative et compatible avec les contraintes financières de la collectivité.

A titre de comparaison, en 2018, il y eu 1 promotion interne, 85 avancements d'échelon et 28 avancements de grade ; en 2019, il y aura 68 avancements d'échelon, 16 avancements de grade et 3 promotions internes.

### **Les avantages en nature**

Dans notre ville, il y a deux catégories d'avantages en nature dont peuvent bénéficier certains agents en fonction des exigences et des contraintes liées à l'exercice de leur fonction ; il s'agit des logements de fonction et des voitures de service ou de fonction.

A ce jour, la flotte automobile comptabilise 5 véhicules de service et 1 véhicule de fonction. Il reste 1 logement de fonction au Foyer Municipal.

### **Le temps de travail**

Le temps de travail hebdomadaire est de 35 heures.

Cependant, dans le cadre des missions de service public et/ou des décisions de la municipalité, certains secteurs (PIT, police municipale, service culturel...) peuvent être appelés à effectuer des heures supplémentaires (déneigement, illuminations de Noël, manifestations culturelles, CSU).

La poursuite du travail d'anticipation dans l'organisation des tâches et des missions initié courant 2017 a permis de continuer à rationaliser le recours aux heures supplémentaires.

Dans certains secteurs comme l'enfance et l'entretien des bâtiments scolaires, l'horaire de travail des agents est annualisé pour tenir compte des cycles scolaires.

L'inscription budgétaire 2019 sera identique à l'inscription budgétaire 2018.

## **Annexes**

- Evolution du budget de fonctionnement 2016/2021
- Evolution du budget d'investissement 2016/2021
- Evolution du résultat 2016/2021
- Evolution des ratios d'endettement 2016/2021

## Evolution du budget – Fonctionnement

Libellé	Chapitre	CA 2016	CA 2017	BP 2018	DO3 2018		BP 2021	
					CA 2018	PROVISOIRE		BP 2019
Charges à caractère général	311	3.573.259	3.753.675	3.727.262	3.460.196	3.700.000	3.700.000	3.700.000
Charges de personnel et assimilé	12	9.009.503	9.260.096	9.250.000	9.954.679	9.250.000	9.250.000	9.250.000
Autres charges de gestion courante	65	1.600.991	1.511.897	1.556.818	1.651.241	1.650.000	1.650.000	1.650.000
Atténuation de produits	14	305.955	272.386	306.000	0	273.000	273.000	273.000
<b>Dépenses de gestion des services</b>		<b>14.569.789</b>	<b>14.798.055</b>	<b>14.840.080</b>	<b>14.065.116</b>	<b>14.873.000</b>	<b>14.873.000</b>	<b>14.873.000</b>
Charges financières (emprunt = ICNF)	66	360.309	321.157	400.000	294.450	430.000	400.000	400.000
Charges exceptionnelles	67	34.530	32.015	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
dépenses imprévues	22			222.000	0	222.000	222.000	222.000
dot aux provisions	68	41.000	25.000	5.000	5.000	20.000	20.000	20.000
<b>Dépenses réelles</b>		<b>15.008.627</b>	<b>15.176.227</b>	<b>15.498.080</b>	<b>14.396.381</b>	<b>15.545.000</b>	<b>15.545.000</b>	<b>15.545.000</b>
charges exceptionnelles	67							
Valeur des immobilisations cédées		1.675.205	307.584		212.647			
Plus valeurs/cessions		25.192	220					
Dotateur aux amortissements et aux provisions	342	472.907	554.747	700.000	692.542	630.000	630.000	630.000
ICNF de l'exercice								
Titres annulés/ dépenses imprévues								
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>2.174.004</b>	<b>862.551</b>	<b>700.000</b>	<b>905.189</b>	<b>630.000</b>	<b>630.000</b>	<b>630.000</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>17.182.631</b>	<b>16.038.778</b>	<b>16.198.080</b>	<b>15.301.570</b>	<b>16.175.000</b>	<b>16.175.000</b>	<b>16.175.000</b>
Produits des services, du don	70	1.006.134	1.020.414	1.004.700	1.061.173	1.000.000	1.000.000	1.000.000
Impôts et taxes	73	11.520.521	11.607.349	11.464.435	11.568.457	11.530.000	11.530.030	11.530.000
Dotations et participations	74	4.689.462	4.470.573	4.128.150	4.409.253	4.173.000	4.173.000	4.173.000
Autres prod de gestion courante	75	483.024	492.378	443.895	560.333	440.000	440.000	440.000
Atténuation de charges	13	319.414	370.163	300.900	303.531	300.000	300.000	300.000
<b>Recettes de gestion des services</b>		<b>18.118.575</b>	<b>17.968.898</b>	<b>17.375.080</b>	<b>17.902.749</b>	<b>17.443.000</b>	<b>17.443.000</b>	<b>17.443.000</b>
Produits financiers	76	109	106		673			
Produits exceptionnels	77	416.068	382.011	3.000	280.807	3.000	3.000	3.000
reprise sur provisions	78	44.000	25.000		5.000			
<b>Recettes réelles</b>		<b>18.578.752</b>	<b>18.376.014</b>	<b>17.378.080</b>	<b>18.189.238</b>	<b>17.446.000</b>	<b>17.446.000</b>	<b>17.446.000</b>
Moins-values et reprise sur provisions		1.407.861			2.937			
produits exceptionnels	77							
ICNF N-1								
Régul opérations de gestion/ subvention d'inv		1.407.861	0	0	2.937	0	0	0
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>19.986.613</b>	<b>18.376.014</b>	<b>17.378.080</b>	<b>18.192.165</b>	<b>17.446.000</b>	<b>17.446.000</b>	<b>17.446.000</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>2.000.902</b>	<b>2.337.236</b>	<b>1.100.000</b>	<b>2.090.995</b>	<b>1.271.000</b>	<b>1.271.000</b>	<b>1.271.000</b>
Solde section Fonctionnement (Recettes - Dépenses)		1.959.810	2.062.862	2.383.502	2.383.502	2.050.163	1.500.000	1.500.000
Résultat reporté N 1								
solde RAR								
<b>A / Solde de fonctionnement avant affectation</b>		<b>4.763.792</b>	<b>4.400.098</b>	<b>3.563.502</b>	<b>5.274.097</b>	<b>3.321.463</b>	<b>2.771.000</b>	<b>2.771.000</b>

## Evolution du budget – Investissement

Libellé	CA 2018						
	CA 2016	CA 2017 (réel)	BP 2018	PROVISOIRE	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Rbst dctions ou subventions	10	45 117	10 300	75 300	126 255	78 920	78 920
Remboursement d'emprunts	16	1 299 020	1 341 000	1 420 000	1 402 732	1 519 709	1 539 045
dépenses équipement	21-23	4 138 -25	5 363 027	4 635 000	3 019 695	4 254 490	3 433 031
dépôts et cautionnement							
dépenses imprévues	20			200 202	J	200 000	200 000
<b>Dépenses réelles</b>		<b>5 482 340</b>	<b>6 714 035</b>	<b>6 330 502</b>	<b>9 578 686</b>	<b>6 053 464</b>	<b>5 251 000</b>
Opérations patrimoniales				20 000		20 000	20 000
Moins values de cessions		1 407 861			3 384		
Reprise dons/legs en capital							
provisions pour risques et charges							
immobilisations en cours		19 456	14 749				
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>1 427 357</b>	<b>14 749</b>	<b>20 000</b>	<b>3 384</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>6 909 697</b>	<b>6 728 785</b>	<b>6 350 502</b>	<b>9 582 070</b>	<b>6 053 464</b>	<b>5 271 000</b>
Dotations et fonds propres (ctva/rie/amende)	10	556 392	142 091	550 000	3 101 891	750 000	650 000
Subv d'inv non affectées							
dépôts et cautionnements							
Remb de prêts							
Subventions	13	343 279	595 703	1 7 000	1 434 381	232 000	100 000
Emprunt et dettes y compris renégociation	16	1 027 926	1 330 988	1 000 000	1 035 015	1 000 000	1 000 000
dépôts et cautionnements reçus							
subvention d'équipement versées							
immobilisation en cours - 23		1 309	63 567		42 585		
cessions				400 000		100 000	100 000
<b>Recettes réelles</b>		<b>1 968 906</b>	<b>2 132 449</b>	<b>2 067 000</b>	<b>5 608 873</b>	<b>2 082 000</b>	<b>1 850 000</b>
frais d'études/sortie d'actif/dons et legs en capital		10 092					
Opérations patrimoniales	41		14 749	20 000		20 000	20 000
subvention d'investissement							
(21.23.26.27) sorties d'actif		1 685 309					
Plus-values/cessions	024	25 152	220		212 143		
amortissements des terrains	040	472 907	862 331	700 000	693 494	630 000	630 000
Recettes d'ordre		2 193 500	877 300	720 000	905 635	650 000	650 000
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>4 162 406</b>	<b>3 009 749</b>	<b>2 787 000</b>	<b>6 514 509</b>	<b>2 732 000</b>	<b>2 500 000</b>
Solde section investissement (Recettes - Dépenses)		-2 747 291	-3 717 036	-3 563 502	-3 067 561	-2 771 000	-2 771 000
Solde d'exécution N-1 reporté		511 303	862 035		-156 072		
Affectation N 1		3 098 022	2 700 929				
Solde RAR année N		-3 562 964	- 863 524				
<b>B/ Solde Investissement avant affectation</b>		<b>-2 700 930</b>	<b>-2 015 596</b>	<b>-3 563 502</b>	<b>-3 223 633</b>	<b>-3 321 464</b>	<b>-2 771 000</b>

## Evolution du résultat

RESULTAT	CA 2016	CA 2017 (réel)	BP 2018	CA 2018 PRCVISOIRE	BP 2019	BP 2020	BP 2021
A / Solde de fonctionnement avant affectation	4 763 792	4 400 098	3 563 502	5 274 097	3 321 464	2 771 000	2 771 000
B/ Solde Investissement avant affectation	2 700 930	2 016 596	3 563 502	3 223 633	3 321 161	2 771 000	2 771 000
Résultat Brut après affectation à l'investissement	<b>2 062 862</b>	<b>2 383 501</b>	<b>0</b>	<b>2 050 464</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Evolution des ratios d'endettement

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
1 Habitants	15 056	14 906	14 370	14 363	13 796	13 796	13 796
2 Encours dette	11 867 608	11 569 004	11 528 181	11 110 449	10 927 015	10 407 306	10 168 124
3 Amortissement (hors gestion active de la dette)	- 1 332 619	- 1 298 605	- 1 340 823	- 1 416 347	- 1 483 434	- 1 519 709	- 1 539 049
4 DRF	14 891 797	15 008 627	15 176 227	14 396 381	15 545 000	15 545 000	15 545 000
5 RRF	18 931 780	18 578 752	18 376 014	18 189 228	17 446 000	17 446 000	17 446 000
Ratio 5 (dette/population)	788	776	802	774	792	754	737
Moyenne nationale de la strate	970	970	931				
Ratio 9 (marge d'autofinancement courant)	72 %	74 %	75 %	71 %	81 %	80 %	80 %
Moyenne nationale de la strate	90,20	92,50	92,30				
Ratio 11 (taux d'endettement)	63 %	62 %	63 %	61 %	63 %	60 %	58 %
Moyenne nationale de la strate	70,6	73,7	71,7				

(source : données DGFiP 2018)

#### 4. Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Monsieur CHARLET rapporte :  
Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite Loi ELAN, accompagne l'émergence des projets locaux, notamment dans le cadre des programmes « Action Coeur de Ville ».

La circulaire du 21 décembre 2018 présente les dispositions d'application immédiate de cette loi dont l'outil des Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT) qui accompagne naturellement la mise en œuvre du programme « Action Coeur de Ville ».

La Ville a candidaté en amont des dispositions de la Loi ELAN au dispositif « Action Coeur de Ville » pour intégrer les villes retenues dans la deuxième phase possible.

Dans la dynamique de développement de projet urbain, la Ville d'Audincourt souhaite mettre en place une opération ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) en partenariat avec l'État et Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) qui donnera lieu à une convention.

Les opérations ORT ont pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire visant à moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain.

La mise en œuvre d'un tel plan se fera avec les collectivités territoriales (le Conseil Régional, le Conseil Départemental) mais aussi en fédérant des acteurs publics et privés.

Cette convention définira un projet global de territoire dans toutes ses composantes : urbaine, économique, sociale, développement durable, patrimoine ; ainsi que le périmètre sur lequel les opérations pourront porter.

La convention reprendra :

- La durée,
- Le calendrier des opérations,
- Le plan de financement des opérations,
- Les secteurs d'intervention,
- Les conditions de délégations éventuelles à des opérateurs publics ou privés.

Ces opérations permettront, dans le cadre de la loi ELAN et des futurs décrets d'application, de mettre en place des mesures permettant d'intervenir notamment sur :

- Des actions d'amélioration de l'habitat,
- Des interventions immobilières et foncières pour revaloriser des îlots vacants ou dégradés (incluant des acquisitions, des travaux, du portage de lots de copropriété),
- Le plan de relogement et d'accompagnement social des occupants,
- L'utilisation de mesures coercitives pour lutter contre l'habitat indigne,
- Des actions en faveur de la mixité sociale sur l'adaptation de l'offre de logement, de services publics et de services de santé aux personnes,
- Des actions en faveur de la transition énergétique du territoire, sur la végétalisation urbaine et la performance énergétique du parc immobilier,
- Des actions d'aménagements sur les espaces et équipements publics de proximité, accessibilité et localisation des commerces en centre-ville,
- Des actions d'intervention immobilière et foncière visant à la reconversion ou la réhabilitation des sites industriels et commerciaux vacants, ou des sites déclassés,
- Des actions pour moderniser ou créer des activités économiques, commerciales, artisanales, touristiques ou culturelles,
- Des actions favorisant le centre-ville, la création, la transformation ou la reconversion de surfaces commerciales ou artisanale,
- L'instauration du droit de préemption urbain renforcé,
- La possibilité de modifier ou d'adapter le Plan Local d'Urbanisme nécessaire à la réalisation des actions prévus par la convention ORT.

La ville souhaite se positionner sur ce dispositif ORT et confirmer sa candidature à « Action Coeur de Ville».

Il conviendra de suivre avec attention les circulaires ou instructions d'application de la loi ELAN.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

## 5. Projet FISAC

Monsieur CHARLET rapporte :  
Mesdames, Messieurs,

La démarche FISAC s'inscrit en association d'un travail plus profond, comme vu dans la précédente délibération, visant à valoriser l'attractivité du territoire communal.

Ce dossier d'appel à projet permet de bénéficier sous réserve de la décision d'attribution de l'Etat, de fonds qui visent à favoriser la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation et la transmission des petites entreprises du commerce et de l'artisanat.

Il permet une participation financière de l'Etat et des partenaires de la ville pour des opérations concertées de redynamisation du commerce et de l'artisanat.

Un travail a été engagé dans ce sens avec l'Association des Commerçants et Artisans d'Audincourt (ACAA) et la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) du Doubs.

Le projet de maquette financière du FISAC, ci annexé, détaille les actions prévues en investissement et en fonctionnement.

Le cœur de l'opération FISAC concerne, pour l'investissement :

- aménagement et modernisation des points de vente,
- acquisition de bâtiment à usage commercial ou artisanal,
- signalétique commerciale,
- modernisation, aménagement de la place du marché et du marché couvert,
- développement du e-commerce (site vitrines...).

Pour le fonctionnement :

- développement d'une veille stratégique de la trame commerciale et artisanale,
- animations commerciales,
- animation FISAC - diagnostic des établissements - développement de l'opération FISAC
- communication de la démarche FISAC,
- audit de la démarche FISAC,
- formation numérique,
- diagnostic préalable à la modernisation des devantures et vitrines,
- amélioration de la performance des commerces – clients mystères.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 01/02/2019

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL OPERATION FISAC - AUDINCOURT

Partenaires Actions	Coût total HT	FISAC		Ville d'Audincourt		Région		Professionnels		ACAA		CCI (temps hommes valorisé)	
		Montant sollicité	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux
<b>Investissement</b>	<b>490 000,00</b>	<b>85 000,00</b>			<b>295 000,00</b>			<b>110 000,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	
Aménagement et modernisation des points de vente	140 000,00	15 000,00			15 000,00			110 000,00					
dont bouquet de travaux Intérieur/extérieur	120 000,00	12 000,00	10,00 %	10,00 %	12 000,00	10,00 %		96 000,00	80,00 %				
dont mise en accessibilité	20 000,00	3 000,00	15,00 %	15,00 %	3 000,00	15,00 %		14 000,00	70,00 %				
Acquisition de bâtiment à usage commercial ou artisanal	250 000,00	50 000,00	20,00 %	20,00 %	200 000,00	80,00 %							
Signalétique commerciale	50 000,00	10 000,00	20,00 %	20,00 %	40 000,00	80,00 %							
Modernisation, aménagement de la place du marché et du marché couvert	50 000,00	10 000,00	20,00 %	20,00 %	40 000,00	80,00 %							
<b>Fonctionnement</b>	<b>151 650,00</b>	<b>33 705,00</b>			<b>82 745,00</b>			<b>3 350,00</b>		<b>22 950,00</b>		<b>8 700,00</b>	<b>0,00</b>
Développement E-COMMERCE	6 500,00	1 950,00	30,00 %	30,00 %	1 300,00	20,00 %		1 300,00	20,00 %	1 950,00	30,00 %		
Développement d'une veille stratégique à la trame commerciale et artisanale	3 350,00	1 005,00	30,00 %	30,00 %	2 345,00	70,00 %							
Diagnostic préalable à la modernisation des devantures et vitrines	6 000,00	1 800,00	30,00 %	30,00 %	600,00	10,00 %		1 200,00	20,00 %			2 400,00	40,00 %
Formation numérique	4 500,00	1 350,00	30,00 %	30,00 %				450,00	10,00 %			2 700,00	60,00 %
Amélioration de la performance des commerces - clients mystères	6 000,00	1 800,00	30,00 %	30,00 %				600,00	10,00 %			3 600,00	60,00 %
Communication de la démarche FISAC	5 000,00	1 500,00	30,00 %	30,00 %	3 500,00	70,00 %							
Animations commerciales	40 300,00	9 300,00	23,08 %	23,08 %	10 000,00	24,81 %				21 000,00	52,11 %		
animation FISAC - diagnostics des établissements - développement de l'opération FISAC	80 000,00	15 000,00	18,75 %	18,75 %	65 000,00	81,25 %							
<b>Sous total 2020</b>	<b>641 650,00</b>	<b>118 705,00</b>			<b>377 745,00</b>			<b>113 550,00</b>		<b>22 950,00</b>		<b>8 700,00</b>	
<b>Investissement</b>	<b>410 000,00</b>	<b>69 000,00</b>			<b>231 000,00</b>			<b>110 000,00</b>					
Aménagement et modernisation des points de vente	140 000,00	15 000,00			15 000,00			110 000,00					
dont bouquet de travaux Intérieur/extérieur	120 000,00	12 000,00	10,00 %	10,00 %	12 000,00	10,00 %		96 000,00	80,00 %				
dont mise en accessibilité	20 000,00	3 000,00	15,00 %	15,00 %	3 000,00	15,00 %		14 000,00	70,00 %				
Acquisition de bâtiment à usage commercial ou artisanal	250 000,00	50 000,00	20,00 %	20,00 %	200 000,00	80,00 %							
Modernisation, aménagement de la place du marché et du marché couvert	20 000,00	4 000,00	20,00 %	20,00 %	16 000,00	80,00 %							
<b>Fonctionnement</b>	<b>141 800,00</b>	<b>15 750,00</b>			<b>94 100,00</b>		<b>0,00</b>	<b>2 250,00</b>		<b>21 000,00</b>		<b>8 700,00</b>	
Diagnostic préalable à la modernisation des devantures et vitrines	6 000,00	1 800,00	30,00 %	30,00 %	600,00	10,00 %		1 200,00	20,00 %			2 400,00	40,00 %
Formation numérique	4 500,00	1 350,00	30,00 %	30,00 %				450,00	10,00 %			2 700,00	60,00 %
Amélioration de la performance des commerces - clients mystères	6 000,00	1 800,00	30,00 %	30,00 %				600,00	10,00 %			3 600,00	60,00 %
Communication de la démarche FISAC	5 000,00	1 500,00	30,00 %	30,00 %	3 500,00	70,00 %							
Animations commerciales	40 300,00	9 300,00	23,08 %	23,08 %	10 000,00	24,81 %				21 000,00	52,11 %		
animation FISAC - diagnostics des établissements - développement de l'opération FISAC	80 000,00				80 000,00								
<b>Sous total 2021</b>	<b>551 800,00</b>	<b>84 750,00</b>			<b>325 100,00</b>			<b>112 250,00</b>		<b>21 000,00</b>		<b>8 700,00</b>	
<b>Investissement</b>	<b>405 000,00</b>	<b>68 000,00</b>			<b>227 000,00</b>			<b>110 000,00</b>		<b>0,00</b>			
Aménagement et modernisation des points de vente	140 000,00	15 000,00			15 000,00			110 000,00					
dont bouquet de travaux Intérieur/extérieur	120 000,00	12 000,00	10,00 %	10,00 %	12 000,00	10,00 %		96 000,00	80,00 %				
dont mise en accessibilité	20 000,00	3 000,00	15,00 %	15,00 %	3 000,00	15,00 %		14 000,00	70,00 %				
Acquisition de bâtiment à usage commercial ou artisanal	250 000,00	50 000,00	20,00 %	20,00 %	200 000,00	80,00 %							
Modernisation, aménagement de la place du marché et du marché couvert	15 000,00	3 000,00	20,00 %	20,00 %	12 000,00	80,00 %							

	150 800,00	18 450,00	100 400,00	0,00	2 250,00	21 000,00	8 700,00
2 Fonctionnement							
0 Diagnostic préalable à la modernisation des devantures et vitrines	6 000,00	1 800,00	600,00	10,00 %	1 200,00	20,00 %	2 400,00
2 4 500,00	1 350,00	30,00 %			450,00	10,00 %	2 700,00
1 Formation numérique	6 000,00	1 800,00	3 500,00	70,00 %	600,00	10,00 %	3 600,00
Amélioration de la performance des commerces - clients mystères	5 000,00	1 500,00	3 000,00	30,00 %			
Communication de la démarche FISAC	40 300,00	9 300,00	10 000,00	24,81 %			
Animations commerciales	80 000,00	2 700,00	80 000,00	70,00 %			
animation FISAC - diagnostics des établissements - développement de l'opération FISAC	9 000,00		6 300,00	70,00 %			
Audit de la démarche FISAC	555 800,00	86 450,00	327 400,00		112 250,00		8 700,00
Sous total 2022	1 749 250,00	289 905,00	1 030 245,00	0,00	0,00	0,00	26 100,00
Total général							

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL OPERATION FISAC - AUDINCOURT SUR 3 ans

Actions	Partenaires	Coût total HT	FISAC		Ville d'Audincourt		Région		Professionnels		ACAA		CCI (temps hommes valorisé)		CdM (temps hommes valorisé)	
			Montant sollicité	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux		
Aménagement et modernisation des points de vente dont bouquet de travaux intérieur/extérieur		420 000,00	45 000,00	10,71 %	45 000,00	10,71 %			330 000,00	78,57 %						
dont mise en accessibilité		360 000,00	36 000,00	10,00 %	36 000,00	10,00 %			288 000,00	80,00 %						
Acquisition de bâtiment à usage commercial ou artisanal		60 000,00	9 000,00	15,00 %	9 000,00	15,00 %			42 000,00	70,00 %						
Signalétique commerciale		750 000,00	150 000,00	20,00 %	600 000,00	80,00 %			0,00							
Modernisation, aménagement de la place du marché et du marché couvert		50 000,00	10 000,00	20,00 %	40 000,00	80,00 %			0,00							
		85 000,00	17 000,00	0,20	68 000,00	0,80			0,00							
<b>Total INVESTISSEMENT</b>		<b>1 305 000,00</b>	<b>222 000,00</b>		<b>753 000,00</b>				<b>330 000,00</b>							

Actions	Partenaires	Coût total HT	FISAC		Ville d'Audincourt		Région		Professionnels		ACAA		CCI (temps hommes valorisé)		CdM (temps hommes valorisé)	
			Montant sollicité	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux	Taux		
Developpement E-COMMERCE		6 500,00	1 950,00	30,00 %	1 300,00	20,00 %			1 300,00	20,00 %	1 950,00	30,00 %				
Developpement d'une veille stratégique à la trame commerciale et artisanale		3 350,00	1 005,00	30,00 %	2 345,00	70,00 %										
Diagnostic préalable à la modernisation des devantures et vitrines		18 000,00	5 400,00	30,00 %	1 800,00	10,00 %			3 600,00	20,00 %			7 200,00	40,00 %		
Formation numérique		13 500,00	4 050,00	30,00 %	0,00	0,00 %			1 350,00	30,00 %			8 100,00	60,00 %		
Amélioration de la performance des commerces - clients mystères		18 000,00	5 400,00	30,00 %	0,00	0,00 %			1 800,00	10,00 %			10 800,00	60,00 %		
Communication de la démarche FISAC		15 000,00	4 500,00	30,00 %	10 500,00	70,00 %					63 000,00	52,11 %				
Animations commerciales		120 900,00	27 900,00	23,08 %	30 000,00	24,81 %										
animation FISAC - diagnostics des établissements - développement de l'opération FISAC		240 000,00	15 000,00	6,25 %	225 000,00	93,75 %										
Audit de la démarche FISAC		9 000,00	2 700,00	30,00 %	6 300,00	70,00 %										
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>444 250,00</b>	<b>87 905,00</b>		<b>277 245,00</b>				<b>8 050,00</b>		<b>64 950,00</b>		<b>26 100,00</b>			
<b>Total général</b>		<b>1 749 250,00</b>	<b>289 905,00</b>		<b>1 030 245,00</b>				<b>338 050,00</b>		<b>64 950,00</b>		<b>26 100,00</b>			

## 6. Littératures étrangères - Financements 2019

Madame DOMON rapporte :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville reconduit en 2019 la manifestation Littératures étrangères, du 20 au 30 mars, avec la littérature de la mer du Nord.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 01/02/2019

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

## 7. Rencontres et Racines - Financements 2019

Madame DOMON rapporte :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville reconduit en 2019 le festival Rencontres et Racines et organise la 30<sup>ème</sup> édition les 28, 29 et 30 juin.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 01/02/2019

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

## 8. Campagne à la Ville - Financement 2019

Madame DOMON rapporte :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville reconduit en 2019 la manifestation Campagne à la Ville et organise la 26<sup>ème</sup> édition les 7 et 8 septembre.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 01/02/2019

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

## 9. Collectif Petite Enfance - Participation 2019 - Signature de l'avenant avec la CAF

Madame DAF rapporte :  
Mesdames, Messieurs,

Le collectif Petite Enfance, instance de coordination et d'échanges entre les structures Petite Enfance du bassin de PMA et la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs (CAF), permet depuis des années, la mise en place de différentes actions.

Pour mener à bien les projets pour l'année 2019 : spectacles, conférences, exposition, formation, information, supports de communication ..., une participation des communes concernées est nécessaire, conformément à la convention signée en 1997 entre la CAF du Doubs et la Ville d'Audincourt.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 01/02/2019

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

*Handwritten initials and scribbles*



COLLECTIF PETITE ENFANCE  
CAF DU DOUBS

3 rue Léon Blum 25216 MONTBELIARD Cedex  
Tél : 03-81-99-11-31 - Télécopieur : 03-81-99-59-57

isabelle.bigeard@cafduobs.cnafmail.fr

## AVENANT à la CONVENTION 1997

### modifiant l'Alinéa 3 de l'Article 5

**ENTRE :** LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES du Doubs, représentée par son Directeur,  
Monsieur Lionel KOENIG,

*d'une part,*

**ET :** La VILLE D'AUDINCOURT

représentée par son Maire, Madame Marie-Claude GALLARD, dûment mandatée,

*d'autre part.*

### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIVIT :

#### ARTICLE 5

Pour l'année 2019, le montant de la subvention s'élève à 575,00 €.

Fait à Montbéliard, le 3 décembre 2018

#### En 3 exemplaires :

- 1 est destiné à la Commune,
- 2 sont destinés à la C.A.F.

LE MAIRE  
DE LA VILLE D'AUDINCOURT,

Marie-Claude GALLARD

LE DIRECTEUR  
DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES  
DU DOUBS,

Lionel KOENIG

10/02/2019  
M.C.E.

LE COLLECTIF PETITE ENFANCE  
DU PAYS DE MONTBELIARD



SOLDE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019

4 005,00 €

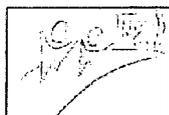
Budget Prévisionnel 2019

Dépenses		Recettes	
* Divers (provision événement 2020)	5 002,00 €	* Solde 2018	4 005,00 €
* Cd / comptines tout petits	4 000,00 €	* Participation des Communes	4 997,00 €
<b>Total</b>	<b>9 002,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>9 002,00 €</b>

SOLDE

0,00 €

Apparaissent seulement les dépenses nettes pour la réalisation de cet événement  
Les différentes prises en charges des différents partenaires ne sont pas comptabilisées.



**COLLECTIF PETITE ENFANCE  
DU PAYS DE MONTBELLARD**  
3 Rue Léon BLUM - 25216 MONTBELLARD CEDEX  
Tél : 03-81-99-11-31

Répartition de la participation des Communes au CPE pour l'année 2019

LES COMMUNES DU COLLECTIF PETITE ENFANCE

COMMUNES	Nb habitants Insee 2014/2015	Cotisations 2019
AUDINCOURT	14 121	575 €
BAVANS	3 701	151 €
BETHONCOURT	5 729	233 €
PMA / BALCON DU LOMONT	5 971	243 €
PMA / CC3C	7 706	314 €
ETUPES	3 633	148 €
EXINCOURT	3 200	130 €
GRAND-CHARMONT	5 535	225 €
ISLE SUR LE DOUBS	3 078	125 €
HERIMONCOURT	3 635	148 €
MANDEURE	4 870	198 €
MONTBELLARD	25 336	1 031 €
NOMMAY		30 €
PONT DE ROIDE	4 261	173 €
SELONCOURT	5 906	240 €
SOCHAUX	3 948	161 €
VALENTIGNEY	10 196	415 €
VIEUX-CHARMONT	2 699	110 €
VOUJEAUCOURT	3 393	138 €
Maison Bleue		209 €
	<b>116 918</b>	<b>4 997,00 €</b>

\*insee 20014/15

\* base de calcul: 116.918 hbts retenus sans la Commune de Nommay, participation forfaitaire de celle-ci / Idem pour la participation de l'Entreprise Maison Bleue

4 760,00 €

**TOTAL : 4.997,00 euros**

## 10. Nouvelle sectorisation scolaire

Madame DAF rapporte :  
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.212-7 et L.131-5 du Code de l'Éducation, la commune a la responsabilité de définir le périmètre scolaire de chacune des écoles.

Les élèves des écoles publiques maternelles et élémentaires sont scolarisés en fonction de leur adresse selon cette sectorisation.

Les évolutions, à la fois démographiques et en matière de logement, conduisent à des ajustements de la carte scolaire afin de garantir de bonnes conditions d'accueil pour les enfants (sécurité, bien-être et confort de travail) en veillant à l'adéquation entre les effectifs et la capacité d'accueil des locaux scolaires.

Il a été décidé d'affecter comme suit les rues suivantes :

### **Ecole maternelle des Vergers**

- Grande Rue jusqu'au numéro 72
- Rue de l'Imprimerie

### **Secteur scolaire Primaire G Brassens**

- Grande Rue à partir du numéro 72
- Rue de la Baume

### **Secteur scolaire maternelle Acacias et élémentaire 1ers castors**

- Chemin de la Baume
- Rue Victor Demaison
- Rue Pierre Poutot
- Rue du Stand 11 et 13 et Blocs des Vignolles
- Rue de l'Yser

### **Secteur scolaire maternelle et élémentaire Forges**

- Rue des Châlets de Champagne
- Avenue du Maréchal Foch

### **Secteur scolaire maternelle Jacques Prévert et élémentaire Montanot**

- Rue de la Motte
- Impasse du Ruisseau (uniquement pour l'élémentaire Montanot, la maternelle reste aux Vergers)

### **Secteur scolaire primaire Georges Edme**

- Rue des Champs de l'Essart : bloc C 1 à 5 / bloc D n°7 / Bloc P n°39 / Bloc Q n°41 / Bloc R n° 61-63-65 / Bloc S n° 53 à 59 / Pavillons n° pairs du 78 au 94 et pavillons du n°1 à 18 / Pavillons n° impairs du 27 au 65 / nouveaux pavillons n° 74 - 76a - 76b - 76c
- Rue de la Combe Mirey : bloc T n° 46 -20 - nouveaux pavillons : 34a - 34b - 36a - 36b - 38a - 38b - 40a - 40b - 40c et 12 nouveaux logements Centre Peter Pan

### **Secteur scolaire primaire Sur les Vignes**

- Rue des Champs de l'Essart : 19 logements à venir: 15 -17 - 19 - 21 - 23 - 25
- Rue de la Combe Mirey : bloc M1 n° 43 - 45 -47 / Bloc M2 n° 65 - 67 - 69

La nouvelle sectorisation 2019 qui vous est présentée dans le tableau joint entrera en application lors de la rentrée scolaire 2019/2020.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Maternelle Acacias et Elémentaire Tiers Castors	Maternelle et élémentaire Autos	Maternelle et élémentaire forges	Maternelle J Prévert et Élémentaire montanot	maternelle Vergers (en élémentaire Sur G Brassens, sadf ** sur Forges)	primaire Georges Edme attention rue avec * sur maternelle Vergers, uniquement G Brassens pour élémentaire)	primaire sur les Vignes
Rue des Acacias	Rue d'Aras	Rue Frédéric Bazille	Alice de Bourgne	Rue Charles Allemand	Rue Charles Allemand*	Rue des Champs de l'Esart : * 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 15/17/19/21/23/25
Rue des Arbues à partir du n° 12 (de 1 à 11 secteur G Brassens)	Rue de l'Aubépine	Rue des Chalets de Champagne	Rue du Canal	Rue Louis Aragon	Rue Louis Aragon*	Rue des Champs aux Lièvres
Avenue du 8 Mai du n° 12 au 20 à partir de la place Allende secteur G Edme)	Rue Louis Barner	Rue de Champagne du n° 1 au n° 42, 58 (du 1 au 42 élémentaire Forges)	Rue de Champagne du n° 43 au n° 58 (du 1 au 42 élémentaire Forges)	Impasse des Arblétaires	Place Allende	Rue de la Charbonnière Bloc C du n° 1 au 5 / Bloc D n°7 Bloc P n° 39 / Bloc Q n° 41 Bloc R n° 61-63-65 / Bloc S n° 53 à 59 Pavillons n° pairs du n° 78 au 94 + 1, 3, 18 Pavillons n° impairs du n° 27 à 65 Nouveaux pavillons : 74/76/77/56/76c
Chemin de la Baume	Rue du Bois Joli	Rue de la Cour de l'Orangerie	Place de la Citoyenneté	Rue de Beilfort	Rue des Arbues du n°1 au 11 (suite Acacias/Castors)	Rue des Cloveries
Rue Lazare Bickart	Rue de Bondval	Rue de l'Épaigne	Rue Es-Combas	Impasse du Bois Nouveau**	Rue de la Combe Milroy Bloc T n° 46-20 Pavillons n°19-21-23-25-27-29-54 Nouveaux pavillons : 35a/34b/36a/36b/38a/38b/40a/40b/40c + 12 logements nouveau centre, Proter Pan	Rue de la Combe Milroy : Bloc M 1 n° 43-45-47 Bloc G n° 57/59/61/63
Rue des Caronis	Rue des Campenottes	Avenue du Maréchal Foch	Rue de Franche-Comté	Rue de Beilfort*	Rue Sous Fosotte	Rue de la Combe Souache
Rue des Castors	Rue des Carisiers	Avenue Jean Jaurès du n°17 au n° 55 (du 1 au 16 élémentaire Montanot)	Rue des Cités Georges Humann	Impasse du Bois Nouveau*	Rue des frères Frontczak	Rue des Grands Bois
Rue des Champs-Montants	Rue Chaintre des Perdrix	Avenue Raymond Joessel	Avenue Jean Jaurès du n° 1 au n° 16 (du 17 au 55 élémentaire Forges)	Rue Jeanne d'Arc	Rue Louis Garnier	Avenue du 8 Mai Bloc H n° 76-78-80 Bloc M2 n° 65-67-69
Rue du Coteau	Rue des Chalets	Rue Victor Kuentzmann	Rue des Cités Joessel	Rue du Doubs	Rue de la Côte Mancin	Rue Jean Ruvent
Rue de Dacie à partir du n°9 (avant secteur G Brassens)	Rue de la Chapelle	Rue des Cités Frimin Lemut	Rue des Cités Pierre Keller	Rue Raoul Folbreau	Rue des Rentottes	Au choix entre G Edme et Sur les Vignes
Rue Victor Demaison	Rue des Chardonnerets	Chemin du Mégasin	Rue Louise Michel	Rue de la Fontaine	Rue Aimé Casaire*	Avenue du 8 Mai depuis Place Allende à partir n° 21 (du 12 au 20 Castors-Acacias) Pavillons du 23 au 49 et du 22 au 38 Bloc B n° 50-52-54-56-58
Rue de Gerbévillers	Rue de la Cité Heureuse	Rue du Four Martin	Rue des Mines	Avenue de la Gare	Rue Jean Ruvent	Rue Jean Ruvent
Rue Frédéric Louys	Rue des Cités du Parc	Rue de Montbeliard côté n° pairs (impairs - élémentaire Montanot)	Rue de Montbeliard n° impairs (numéros pairs sur élémentaire Vignes)	Grande Rue jusqu'au 72 (mais toute la rue pour élémentaire G Brassens)	Rue du Château	Au choix entre G Edme et Sur les Vignes.
Rue Marcel Paul	Rue du Clair Logis	Rue Étienne Oehmichen	Rue de la Mente	Impasse Grisey	Rue du Château d'Eau	
Rue Charles Peugeot	Rue du Clair Soleil	Rue Richard Perfinaki	Rue du Montanot	Rue Victor Hugo	Alice du Chêne*	
Rue Pierre Poutot	Rue du Clair Vallon	Rue du Presbytère	Alice de Normandie	Rue de l'Impératrice	Impasse du Cêtre	
Rue des Ranchots	Rue du Clos Fleuri	Rue de la Prévoyance	Place de Provence	Rue de la Combette	Rue de la Combette	
Impasse Rizzi	Rue Gustave Courbet	Rue Emile Proudhon	Impasse du Rousseau (seulement pour maternelle - secteur Vergers)	Rue de la Jalésie	Rue Jeanne d'Arc*	
Rue du Sand 11 et 13, et blocs des Vignoles	Rue Georges Cuvier	Rue Camille Steib	Rue Camille Steib	Impasse du Marais	Rue de Dacie du n°1 à 7 (à partir du 8 élémentaire Castors)	
Rue de Selencourt côté n° impairs à partir du 13 (numéros pairs sur Autos à partir du 14 - du 1 au 12 sur secteur G Brassens)	Rue des Ecoles	Rue de l'Union	Rue de l'Union	Rue des Marchaux	Rue du Doubs*	
				Rue de la Naïlle	Rue du Docteur Duvernoy	

Maternelle 1 <sup>er</sup> Castors et élémentaire	Maternelle et élémentaire Autos	Maternelle et élémentaire forges	Maternelle J Prévost et Élémentaire montanot	Sur G Brassens, surf ** sur Forges)	maternelle Vergers (en élémentaire Sur G Brassens, surf ** sur Forges)	Primaire G Brassens (attention rue avec * sur maternelle Vergers, uniquement Brassens pour élémentaire)	primaire Georges Edme	primaire sur les Vignes
Rue Simone Signoret Rue sous les Vignes Impasse des Tailis Impasse des Tuileries Rue de Vandoncourt Rue de l'Yser	Rue des Flandres Rue des Grandes Brères Rue des Grands Champs Rue des Jeannettes Rue de la Liberté Rue des Liés Rue du Lomont Rue de la Marine Rue du 11 Novembre Rue de la Paix Rue des Pépérettes Rue de Pavronnet Rue Louis Pergaud Impasse des Feuilliers Rue du Point du Jour Rue des Ricelles Rue des Refroidières Rue de Reims Rue Romaine Rue de Selincourt numéros pairs à partir du 14 (de 1 au 12 secteur G Brassens - numéros impairs sur les Castors/Acacias à partir du 13) Rue de Soissons Rue de la Somme Rue de Valenciennes (à partir du n° 12 de 1 au 11 sur secteur G Brassens) Rue de Verdun		Rue Neuve Rue Albert Fironot Rue des Prés Avenue de la Révolution Impasse du ruisseau** (élémentaire au Montanot) Rue des Vergers Rue Viette	Rue de l'Espérance Rue L. Ferré Rue Raoul Folleveau * Rue de la Fontaine* Avenue de la gare* Grande Rue* RUE DE LA REPUBLIQUE (à partir du 79) Impasse Gray* Rue Victor Hugo* Rue de l'Imprimerie* Rue de la Laisie* Impasse du Marais* Rue du Marché Rue des Marchaux* Rue Y. Montand Place Jean Moulin Rue de la Musée Rue de la Naille* Rue Neuve* Rue C. Nougato	Rue Albert Fironot* Rue Louis Pasteur Rue E. Paf Rue des Prés* Rue du Puits Rue Renaud Rue du Réservoir Avenue de la Révolution* Rue de Selincourt du n° 1 au n° 12 (numéros pairs à partir du 14 Autos Brassens - numéros impairs sur les Castors/Acacias à partir du 13) Rue des Souterrains Rue C. Tenet Rue de Valenciennes du n° 1 au n° 11 (à partir de 12 sur G)	Rue des Vergers* Rue Viette*		

## 11. Contrat de Ville Unique 2015-2020 - Programmation 2019

Monsieur REBAL rapporte :  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 52 du 8 juin 2015, le conseil municipal a validé le Contrat de Ville Unique du Pays de Montbéliard 2015-2020. Conformément au cadre législatif et réglementaire, ce nouveau contrat de ville s'organise autour de 4 axes, chacun se déclinant en objectifs stratégiques et opérationnels :

- **Axe 1 : Développement économique et emploi dans les quartiers** qui comprend la conception et l'animation des emplois et des compétences du territoire à l'échelle de l'agglomération et de l'aire urbaine, la mobilisation des ressources pour l'accès à l'emploi des habitants des quartiers, le développement de l'économie sociale et solidaire, de l'économie collaborative pour le développement des emplois locaux utiles et accessibles, le développement de l'activité économique et commerciale dans les quartiers ;
- **Axe 2 : Poursuite du renouvellement urbain et amélioration du cadre de vie pour une meilleure attractivité résidentielle** qui doit permettre de poursuivre le renouvellement urbain, de développer de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), de garantir la tranquillité et la sécurité des habitants, d'articuler les démarches opérationnelles du Programme Local de l'Habitat (PLH) et les enjeux du contrat de Ville d'Agglomération, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments pour une réduction de la facture énergétique ;
- **Axe 3 : Cohésion Sociale par la cohérence éducative** qui comprend le soutien à la parentalité pour renforcer la communauté éducative, le projet éducatif global en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la mise en place d'un contrat local de santé ;
- **Axe 4 : Citoyenneté et Vivre Ensemble** qui doit permettre de mobiliser l'ensemble des acteurs pour faciliter le Bien Vivre Ensemble dans le cadre républicain, de prévenir les discriminations et favoriser l'égalité des chances et l'accès aux droits de co-construire des projets et d'accompagner le réseau associatif ;

Par ailleurs, le Contrat de Ville Unique 2015-2020 prévoit également le dispositif de gouvernance du contrat de ville avec notamment les modalités d'organisation et de fonctionnement des pilotages politique et technique ainsi que de la direction de projet.

Le Contrat de Ville Unique se décline en programmes annuels d'actions. Pour ce qui concerne la commune d'Audincourt, la programmation prévisionnelle pour 2019 a été établie par la Ville en concertation avec les différents partenaires.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 01/02/2019

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

# PROGRAMME 2019 - CONTRAT DE VILLE UNIQUE - AUDINCOURT

PROGRAMME 2019 CVU AUDINCOURT											
THEME	Maitre d'ouvrage	COUT TTC	ACSE/C GET	ASP	Conseil départemental	PMA	CAF	LOGEUR	AUTRES	Conseil Régional	Sollicitation Ville
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI</b>											
1	Rencontres interculturelles	12 750	3 500	2 105	0				5 000		2 145
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>12 750</b>	<b>3 500</b>	<b>2 105</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>2 145</b>
<b>COHESION SOCIALE</b>											
2	Accompagnement scolaire et familial	77 679		29 770	3 600	2 500	17 416		17 268		7 125
3	Accueil jeunes - Projets jeunes	75 500	10 000	11 000			23 000		7 925		23 575
5	Enfance Jeunesse - Actions de Sensibilisation et Prévention	63 804		15 000	5 000		18 000		25 804		29 696
7	Atelier Step et renforcement musculaire	2 120							920		1 200
8	Action football en salle	3 800	1 000								2 900
9	accueil des jeunes des quartiers défavorisés	4 570	2 000		1 570				1 000		3 430
10	Développement de l'école de foot de l'AS Audincourt	8 000			2 570		2 000				3 430
11	Pratique du football/Forges	15 553							15 553		1 287
12	Boxe Américaine et discipline associées au féminin	3 000			1 500				1 500		2 500
13	Actions passerelles Audincourt Peter Pan	13 283				4 669			5 511		3 103
14	Centre de Loisirs Educatif Peter Pan	62 494			1 350	34 331	20 000		6 813		51 180
15	Initiation Judo Forges/Montanots	3 690							2 180		1 510
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>333 493</b>	<b>13 000</b>	<b>55 770</b>	<b>15 590</b>	<b>41 500</b>	<b>80 416</b>	<b>0</b>	<b>84 474</b>	<b>0</b>	<b>130 936</b>
<b>CITOYENNETÉ/VIVRE ENSEMBLE</b>											
16	Médiation pour un mieux vivre ensemble sur les quartiers Courbert-Pergaud	15 425	3 850								11 575
17	Développement social Forges Montanot	18 000	3 850								16 350
18	Fête du sport des Champs Montants	2 000	1 500			500					1 000
19	Engagement associatif et citoyen, fête de quartier	11 887	5 000	1 500				5 000	387	3 000	7 013
20	Accompagnement du conseil citoyen	2 500	2 000	500							
21	Parcours citoyen	5 900	3 000	500					500		1 900
22	Samedis complices à Audincourt et Valentigney	11 006				4 000	4 000		63	2 000	943
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>66 718</b>	<b>19 200</b>	<b>2 500</b>	<b>0</b>	<b>4 500</b>	<b>4 000</b>	<b>5 000</b>	<b>950</b>	<b>6 000</b>	<b>38 781</b>
<b>PREVENTION</b>											
23	Permanences lutte contre les violences conjugales	9 000					2 000		1 000	3 000	2 730
24	Médiateur	3 730									
25	Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)	15 300									7 000
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>28 030</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 000</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>	<b>3 000</b>	<b>9 730</b>
<b>TOTAL</b>		<b>440 991</b>	<b>35 700</b>	<b>60 375</b>	<b>15 590</b>	<b>46 000</b>	<b>86 416</b>	<b>5 000</b>	<b>91 424</b>	<b>9 000</b>	<b>181 592</b>

## 12. Bourse d'Aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur - Convention de Partenariat 2019

Monsieur REBAL rapporte :  
Mesdames, Messieurs,

La Ville met en place différents dispositifs en direction de la Jeunesse. Dans ce cadre, je vous propose de reconduire la mise en place de 5 bourses communales d'aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) pour l'année 2019 en partenariat avec les associations d'éducation populaire audincourtoises.

Ces bourses d'un montant de 200 € chacune sont destinées à soutenir financièrement les jeunes audincourtois qui souhaitent suivre le module d'approfondissement BAFA. Une convention de partenariat établie chaque année entre la Ville, la MJC Saint Exupéry, le Centre Social ESCAPADE et les Francas d'Audincourt définit les modalités de mise en place de ce dispositif, ainsi que les conditions d'attribution de l'aide financière.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 01/02/2019

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Pole Enfance, Education, Jeunesse, Sport et Vie Associative  
Service Sports/Jeunesse  
Affaire suivie par Françoise BONOT  
Contact : 03.81.36.37.64.  
Email : f.bonot@audincourt.fr

# Convention de Partenariat Bourses Communales d'Aide au BAFA

---

**Entre**

La Ville d'Audincourt, représentée par son Maire Marie-Claude GALLARD,

**Et**

L'association M.J.C. Saint Exupéry, représentée par son Président Jean Philippe CORDIER,

**Et**

Le Centre Social Escapade, représenté par sa Présidente Sylvette CASOLI,

**Et**

L'association Les Francas du Doubs – Section Audincourt, représentée par son Président Jean-Louis Schneider,

Il est convenu ce qui suit :

**Objet**

Dans le cadre des actions menées en direction de la Jeunesse, la Municipalité a validé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la mise en place de 5 bourses communales d'aide au BAFA en partenariat avec les associations d'Éducation Populaire Audincourtoises, pour l'année 2019. Ces aides d'un montant de 200 € chacune sont destinées à financer **exclusivement** le module d'approfondissement de la formation BAFA.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'organisation du dispositif entre les différents partenaires.

**Article 1<sup>er</sup> : Accueil des jeunes**

Les jeunes audincourtois désirant s'inscrire dans une formation BAFA (stage de base ou d'approfondissement) seront orientés vers la M.J.C. Saint Exupéry et le Centre Social ESCAPADE, lesquels seront chargés de les informer, d'apporter l'aide nécessaire à l'élaboration de leurs dossiers, de rechercher avec eux les meilleures possibilités de financements (CAF, CNAF, Jeunesse et Sports, Conseil Général, Pôle d'Économie Solidaire d'Audincourt, Ville d'Audincourt, autres...).

Concernant la recherche de financements pour le stage d'approfondissement, la M.J.C. et le Centre Social remettront aux jeunes un dossier de demande de bourse communale émanant de la Ville d'Audincourt.

#### **Article 2 : Examen des dossiers**

Une Commission sera chargée d'examiner les demandes. Elle se réunira à chaque fois qu'il le sera nécessaire, en fonction des dossiers présentés et dans la limite de l'attribution de 8 bourses communales d'aide au BAFA dans l'année.

Participeront à cette commission :

- Le président (ou son représentant) de la M.J.C. Saint Exupéry et du Centre Social ESCAPADE,
- La Directrice de la M.J.C. Saint Exupéry et le directeur du Centre Social ESCAPADE,
- Le Délégué Local des Francas – Section Audincourt (ou son représentant),
- Les Élus Municipaux en charge du secteur Jeunesse,
- La responsable du service Jeunesse / Prévention de la Ville d'Audincourt.

#### **Article 3 : Critères d'attribution des bourses communales d'aide au BAFA**

Pour chaque candidat, la Commission évaluera le montant total des aides octroyées par les différents organismes financeurs y compris les aides attribuées dans le cadre du stage BAFA de base.

Ce calcul sera effectué sur la base de justificatifs fournis par le candidat (courriers mentionnant l'accord ou le refus des organismes financeurs).

Les jeunes ayant obtenu les aides financières les moins importantes se verront octroyer une bourse communale d'aide au BAFA.

La Commission pourra être amenée à départager certains dossiers arrivant à un même montant global de financement. Dans ce cas, elle examinera de façon plus approfondie les éléments figurant au dossier de chaque candidat : situation familiale, professionnelle, parcours de formation BAFA, motivations...

La Ville d'Audincourt notifiera par écrit les décisions (acceptation ou refus) de la Commission aux candidats.

#### **Article 4 : Versement des aides financières**

Le montant de 200 € que constitue chacune des 5 bourses communales d'aide au BAFA ne sera en aucun cas versé directement aux jeunes. La M.J.C. Saint Exupéry et le Centre Social ESCAPADE verseront ce montant directement aux organismes de formation.

La M.J.C. et le Centre Social adresseront à la Ville d'Audincourt dans le courant du dernier trimestre 2018, une facture regroupant les prestations qui auront été versées aux organismes de formation conformément aux décisions de la Commission. Les justificatifs de paiement établis par ces organismes seront joints à la facture.

#### **Article 5 : Durée de la convention**

La présente convention est établie pour l'année 2019.

Fait à Audincourt, le .....

Le Président de la M.J.C. St Exupéry  
Jean-Philippe CORDIER

Le Maire de la Ville d'Audincourt  
Marie-Claude GALLARD

Le Président des Francas du Doubs  
Jean-Louis SCHNEIDER

La Présidente du Centre Social Escapade  
Sylvette CASOLI

## V. POUR INFORMATION

### **Délégations du Conseil Municipal au Maire :**

- *Décision n° 81 du 13 décembre 2018 : Travaux de rénovation de salles au Centre d'Eveil*
- *Décision n° 82 du 18 décembre 2018 : Aménagement locaux Centre social Renée Lods – Passation d'un marché à procédure adaptée*
- *Décision n° 83 du 19 décembre 2018 : Travaux de réhabilitation intérieure et changement des fenêtres de la bibliothèque municipale Janusz Korczak – Passation d'avenants n° 1*
- *Décision n° 84 du 21 décembre 2018 : Marché n° 2018/007 – Travaux d'entretien et de rénovation de voiries 2018 – Lot n° 1 voiries – Passation d'un avenant n° 1*
- *Décision n° 85 du 21 décembre 2018 : Marché n° 2018/047 – Travaux de reprise de concessions dans les cimetières – Passation d'un marché à procédure adaptée*
- *Décision n° 86 du 21 décembre 2018 : Marché n° 2018/052 : Fourniture de matériel électrique et d'éclairage public – Passation d'un marché à procédure adaptée*
- *Décision n° 87 du 27 décembre 2018 : Vérifications périodiques des équipements et installations année 2019 et triennales des SSI de catégorie A – Passation d'un marché à procédure adaptée*
- *Décision n° 1 du 4 janvier 2019 : Mise à disposition d'un logement 4 rue Aimé Césaire à Mme Françoise Racine 6 Convention d'occupation précaire du domaine public communal*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire clôt la séance.

Vu pour être affiché le 12/02/2019 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Marie-Claude GALLARD

Maire.



